

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 453

26 mars 2007

SOMMAIRE

Amber International Limited	21728	Montrachais S.A.	21703
APN Property Holdings (No. 2) S.à r.l. ...	21740	Mosaic Line Société Anonyme	21736
ArcLight Luxembourg S.à r.l.	21700	Novator Finance Bulgaria S.à r.l.	21731
ASAP Holding S.à r.l.	21705	Observer New Media S.à.r.l.	21708
Astar S.A.	21741	Opera Finance S.A.	21731
B&B Power Luxembourg (Flinders) S.à r.l.	21727	PJJF Finance S.A.	21705
Calzedonia Finanziaria S.A.	21724	Pleiade	21725
Caracol S.A.	21740	Pleiade Alternative Investments	21725
CarVal Investors Luxembourg S.à r.l.	21731	QP Luxco S.à r.l.	21740
CCORP S.A.	21736	Responsa Prudentium S.à r.l.	21727
Commercial Investment Alcobendas S.à r.l.	21739	Sarlo S.A.	21743
Compagnie Internationale de Participa- tions S.A.	21733	Scan Inter S.A.	21735
Danka Holdings Sàrl	21736	Sicavex	21725
Dankalux S.à r.l.	21733	Siegwerk Holding Luxembourg S.A.	21738
Erasme Investissements S.A.	21728	Sigla Luxembourg Holdings S.à r.l.	21743
Fonds de Pension - Députés au Parlement Européen	21734	Sigma Tau International S.A.	21706
Framboise S.A.	21728	Sireo Immobilienfonds No. 4 Grenoble S.à r.l.	21702
Gemea S.A.	21737	S K S.à r.l. (Heizungstechnik, Bäder und thermische Solartechnik)	21716
Global Fund Services (Luxembourg) S.A.	21726	Sped-Log AG	21705
Goma-Fin S.A.	21744	S T G Holding S.à r.l.	21708
Invecolux A.G.	21726	Tempyr S.à r.l.	21716
KaTES S.à.r.l.	21716	Teno Investments S.à r.l.	21700
Kropeliner Tor S.à r.l.	21709	Tessy S.A.	21739
Lombardini International S.A.	21734	TMCZ Holdco II (Lux) S.à r.l.	21744
Longo International	21724	TOC Investments Holding S.à r.l.	21730
LSF Hotels Luxembourg S.à r.l.	21698	TOC Investments S.à r.l.	21730
LUX-PEC Marché S.à r.l.	21744	Turbo Holding International B.V.	21730
Maser Trading S.à r.l.	21703	United BM (US) Holdings S.à r.l.	21730
MediTerra S.a.	21704	Urca S.A.	21742
		Wellport Corporation S.à r.l.	21727
		World Directories S.à r.l.	21738

LSF Hotels Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.394,68.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10B, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 70.478.

In the year two thousand and six, on twenty-ninth day of December.

Before Us, Maître André Schwachtgen, notary, residing in Luxembourg.

Was held the extraordinary general meeting of the shareholders (the Meeting) of the Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) LSF HOTELS LUXEMBOURG, S.à r.l. (the Company) having its registered office at 10B, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, incorporated on 18 June 1999 pursuant to a notarial deed recorded by the undersigned notary, published in the Official Gazette (Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Recueil des Sociétés et Associations, Mémorial of 688, on 15 September 1999, and registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 70.478.

There appeared:

- 1) LONE STAR FUND II (U.S), L.P., established at 717, North Harwood Street, 75201 Dallas, Texas, U.S.A., here represented by Ms Julie Chartrain, attorney-at-law, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Dallas, Texas on 28 December 2006;
- 2) LONE STAR FUND II (BERMUDA), LP., established at Washington Mall, Suite 104, HM 11 Hamilton, Bermuda, here represented by Ms Julie Chartrain, attorney-at-law, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Hamilton, Bermuda on 28 December 2006; and
- 3) HudCo PARTNERS II, L.P., established at 717, North Harwood Street, 75201 Dallas, Texas, U.S.A., here represented by Ms Julie Chartrain, attorney-at-law, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Dallas, Texas on 28 December 2006.

Said proxies, after having been signed ne varietur by the proxy holder of the appearing parties and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

The shareholders, represented as stated above have requested the undersigned notary to record the following:

I. that the appearing parties own 100% of the Company's share capital and the entire share capital is thus present or represented;

II. the agenda of the Meeting is as follows:

1. decision to dissolve the Company and to voluntarily put the Company into liquidation (liquidation volontaire);
2. decision to appoint Mr Philippe Detoumay and Mr Benjamin Drew Velvin III as liquidators (liquidateurs) in relation to the liquidation of the Company (the Liquidators);
3. determination of the powers of the Liquidators and liquidation procedure of the Company; and
4. decision to instruct the Liquidators to execute at the best of their abilities and with regard to the circumstances all the assets of the Company and to pay the debts of the Company.

After deliberation, the Meeting passed, by a unanimous vote, the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolves to dissolve the Company and to voluntarily put the Company into liquidation (liquidation volontaire).

Second resolution

The Meeting resolves to appoint Mr Philippe Detoumay and Mr Benjamin Drew Velvin III as liquidators (liquidateurs) in relation to the liquidation of the Company.

The Liquidators have the widest powers to do everything, which is required for the liquidation of the Company and the disposal of the assets of the Company under their sole individual signature.

Third resolution

The Meeting resolves to confer to the Liquidators the powers set forth in articles 144 et seq. of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act 1915).

The Liquidators shall be entitled to pass all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Companies Act 1915, without the prior authorisation of the general meeting of shareholders. The Liquidators may, under their sole responsibility and under their individual signature, delegate their powers for specific operations or tasks to one or several persons or entities.

The Liquidators shall be authorised to make, in their sole discretion, advance payments of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the shareholders of the Company, in accordance with article 148 of the Companies Act 1915.

Fourth resolution

The Meeting resolves to instruct the Liquidators to execute at the best of their abilities and with regard to the circumstances all the assets of the Company and to pay the debts of the Company.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states hereby that at the request of the proxy holder of the above appearing parties, this notarial deed is worded in English, followed by a French translation. At the request of the same appearing proxy holder, and in the case of discrepancy between the English and French versions, the English version shall prevail.

Whereas this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date stated at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the above appearing parties, the said proxy holder signed together with Us, the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-neuf décembre.

Par-devant Maître André Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A été tenue une assemblée générale extraordinaire des associés (l'Assemblée) de la société à responsabilité limitée LSF HOTELS LUXEMBOURG, S.à r.l. (la Société), ayant son siège social au 10B, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, constituée le 18 juin 1999 suivant un acte du notaire soussigné, publié au Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Recueil des Sociétés et Associations, Mémorial C, n ° 688 du 15 septembre 1999, enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 70.478.

Ont comparu:

1) LONE STAR FUND II (U.S), L.P., établie au 717, North Harwood Street, 75201 Dallas, Texas, U.S.A.,

ici représentée par Mlle Julie Chartrain, avocat, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Dallas, Texas, le 28 décembre 2006;

2) LONE STAR FUND II (BERMUDA), L.P., établie à Washington Mail, Suite 104, HM 11 Hamilton, Bermuda,

ici représentée par Mlle Julie Chartrain, avocat, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Hamilton, Bermudes, le 28 décembre 2006; et

3) HudCo PARTNERS II, L.P., établie à 717, North Harwood Street, 75201 Dallas, Texas, U.S.A.,

ici représentée par Mlle Julie Chartrain, avocat, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Dallas, Texas, le 28 décembre 2006;

lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire agissant pour le compte des parties comparantes et le notaire instrumentaire, demeureront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Les associés, représentés comme indiqué ci-dessous ont demandé au notaire d'acter que:

I. les comparants détiennent 100% du capital social de la Société et l'intégralité du capital social est dès lors présente ou représentée;

II. l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Dissolution et liquidation volontaire de la Société;

2. Nomination de M. Philippe Detournay et M. Benjamin Drew Velvin III comme liquidateurs de la Société (les Liquidateurs), en relation avec la liquidation volontaire de la Société;

3. Détermination des pouvoirs à conférer aux Liquidateurs et de la procédure de liquidation; et

4. Décision de charger les Liquidateurs de réaliser, au mieux et eu égard aux circonstances, tous les actifs de la Société, et de payer toutes les dettes de la Société.

Après délibération, l'Assemblée a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de dissoudre et liquider volontairement la Société.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de nommer comme liquidateurs M. Philippe Detournay et M. Benjamin Drew Velvin III, en relation avec la liquidation volontaire de la Société.

Les Liquidateurs ont les pouvoirs les plus étendus pour accomplir sous leur seule signature tout acte nécessaire pour la liquidation de la Société et la réalisation de son actif.

Troisième résolution

L'Assemblée décide d'attribuer aux Liquidateurs tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915).

Les Liquidateurs sont autorisés à passer tous actes et d'exécuter toutes opérations, en ce compris les actes prévus aux articles 145 de la Loi de 1915, sans autorisation préalable d'une assemblée générale des actionnaires. Les Liquidateurs

pourront déléguer, chacun individuellement et sous leur propre responsabilité, leurs pouvoirs, pour des opérations ou tâches spécialement déterminées, à une ou plusieurs personnes physiques ou morales.

Les Liquidateurs sont autorisés à verser des acomptes sur le boni de liquidation aux actionnaires de la Société conformément à l'article 148 de la Loi de 1915.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de charger les Liquidateurs de réaliser, au mieux et eu égard aux circonstances, tous les actifs de la Société, et de payer toutes les dettes de la Société.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande du mandataire des parties comparantes, le présent acte notarié est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française. Sur la demande du même mandataire et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, celui-ci a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: J. Chartrain, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2007, vol. 31CS, fol. 53, case 11. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2007.

A. Schwachtgen.

Référence de publication: 2007020858/230/126.

(070013937) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2007.

Teno Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 15, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 118.273.

Extrait des résolutions du Conseil de Gérance du 21 décembre 2006

Il résulte de la résolution prise par le Conseil de Gérance de la Société le 21 décembre 2006 que le siège social de la Société a été transféré de son adresse actuelle 16, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg au 15, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg, avec effet au 1^{er} janvier 2007.

Signature

Le mandataire

Référence de publication: 2007002221/1459/16.

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2006, réf. LSO-BX07600. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070013915) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2007.

ArcLight Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 84.159.

In the year two thousand and six, on the twenty-second day of December.

Before the undersigned Maître Paul Bettingen, notary, residing in Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

ArcLight ENERGY PARTNERS FUND I, L.P., having its registered office at 126, East 56 Street, 3rd Floor, New York, NY 10022, represented by General Partner ArcLight PEF GP, LLC, here represented by FIDES (LUXEMBOURG) S.A., having its registered office at L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, itself represented by one of its directors Mr M. Dijkerman, private employee, residing professionally in L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy and by one of its B proxyholders Mrs Wim Rits, private employee, residing professionally in L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy by virtue of a proxy given under private seal, (the «Sole Shareholder»),

The said proxy having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

That it is the sole actual shareholder of ArcLight LUXEMBOURG S.à r.l., (the «Company»), a private limited liability company having its registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg

trade and companies' register under section B number 84.159, incorporated by deed of Maître Gérard Lecuit, a notary then residing in Hesperange, on 26th day of September 2001, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C n ° 309 dated 25th day of February 2002.

That the sole shareholder on December 13th 2006 resolved to dissolve the Company and to put it in liquidation. Copy of this decision is added to the deed after being signed.

That the agenda of the present meeting is as follows:

Agenda:

1. Early dissolution and putting of the Company into liquidation;
2. Appointment of a liquidator of the Company and determination of its powers; and;
3. Miscellaneous.

That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

In compliance with the Law of 10th August 1915 on commercial companies, as amended, the Sole Shareholder decides to dissolve the Company and to start liquidation proceedings.

Second resolution

The Sole Shareholder decides to appoint itself as liquidator.

The aforesaid liquidator must realise the whole of the assets and liabilities of the Company. The liquidator is exempted from the obligation of drawing up an inventory.

The liquidator may under its own responsibility and regarding special or specific transactions, delegate such part of his powers as it may deem fit, to one or several representatives.

The liquidator's signature binds validly and without limitation the company which is in the process of being liquidated.

The liquidator has the authority to perform and execute all transactions provided for in articles 144 and 145 of the Law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, without specific authorisation therefore from a general shareholder's meeting.

The liquidator may pay advances on the liquidation surplus after having paid the debts or made the necessary provisions for the payment of the debts.

Closure of the meeting

The foregoing resolutions have been taken separately and unanimously.

The undersigned notary who understands and speaks English, states that on the request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and on request of the same appearing party and in the event of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 1,200.- (one thousand two hundred euros).

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read and explained to the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

Suit la version française:

En l'an deux mille six, le vingt-deux décembre.

Par-devant, Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

ArcLight ENERGY PARTNERS FUND I, L.P., ayant son siège social à 126, East 56 Street, 3rd Floor, New York, NY 10022, représenté par General Partner ArcLight PEF GP, LLC, ici représentée par FIDES (LUXEMBOURG) S.A, ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, elle-même représentée par un de ses administrateurs Monsieur M. Dijkerman, employé privé, demeurant professionnellement à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy et par un de ses fondés de pouvoirs B Monsieur Wim Rits, employé privé, demeurant professionnellement à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, (l'«Associé unique»).

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par les mandataires de la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présent acte afin être enregistrée avec lui.

La partie comparante, représentée comme stipulé ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Qu'elle est la seule associée de la société à responsabilité limitée ArcLight LUXEMBOURG S.à r.l., (la «Société»), ayant son siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 84.159, constituée par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire alors de résidence à Hesperange, suivant acte reçu le 26 septembre 2001, publié au Mémorial C du 25 février 2002, numéro 309.

Que l'Associé Unique a décidé en date du 13 décembre 2006 de dissoudre la société et la mettre en liquidation. Copie de ladite liquidation est annexée à l'acte après avoir été paraphée ne varietur par les comparants.

Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Dissolution anticipée et mise en liquidation de la Société;
2. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs;
3. Divers.

Que l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée, l'Associé Unique décide de la dissolution anticipée de la Société et de sa mise en liquidation volontaire.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de se nommer en qualité de liquidateur de la société.

Le liquidateur prénommé a la mission de réaliser tout l'actif et d'apurer le passif de la Société. Dans l'exercice de sa mission, le liquidateur est dispensé de dresser un inventaire.

Le liquidateur pourra sous sa seule responsabilité et pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires.

Le liquidateur pourra engager la société en liquidation sous sa seule signature et sans limitation.

Le liquidateur dispose de tous les pouvoirs tels que prévus aux articles 144 et 145 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, sans avoir besoin d'être préalablement autorisé par l'assemblée générale des associés.

Le liquidateur pourra payer des avances sur le boni de liquidation après avoir payé les dettes ou avoir fait les provisions nécessaires pour le paiement des dettes.

Clôture de l'assemblée

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la demande de la comparante représenté comme dit ci-avant, le présent acte est écrit en anglais, suivi d'une version en langue française. A la demande de cette même comparante, il est déclaré qu'en cas de désaccord entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, de quelque nature qu'ils soient, incombant à la société à raison du présent acte, sont estimés à EUR 1.200,- (mille deux cents euros).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation données de tout ce qui précède aux mandataires du comparant, ceux-ci ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: M. Dijkerman, W. Rits, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2006, vol. 156S, fol. 98, case 3. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 24 janvier 2007.

P. Bettingen.

Référence de publication: 2007021489/202/112.

(070014926) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2007.

Sireo Immobiliefonds No. 4 Grenoble S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 105.289.

—
DISSOLUTION

Extrait

Il résulte d'un acte dressé par le notaire Gérard Lecuit, de résidence à Luxembourg, en date du 20 décembre 2006, enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2006, volume 31 CS folio 9 case 2,

que l'associé unique prononce la clôture de la liquidation et déclare que la société à responsabilité limitée, SIREO IMMOBILIEFONDS NO. 4 GRENOBLE S.à r.l., ayant son siège social à L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette, a définitivement cessé d'exister.

Les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans auprès de SIM SIREO INVESTMENT MANAGEMENT, S.à r.l., ayant son siège social à L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

Pour extrait conforme, délivrée à la demande de la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2007.

G. Lecuit

Notaire

Référence de publication: 2007021014/220/21.

(070013962) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2007.

Maser Trading S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 69.852.

Il résulte d'une lettre recommandée qu'à partir du 23 janvier 2007, FIDUCIAIRE FIBETRUST a dénoncé le siège social et le mandat de liquidateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2007.

MASTER TRADING S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007002223/770/14.

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2007, réf. LSO-CA08867. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070014199) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2007.

Montrachais S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 112.318.

L'an deux mille six, le vingt-deux décembre.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MONTRACHAIS S.A., ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri, inscrite au Registre de Commerce de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 112.318, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 24 novembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 28 février 2006 numéro 435.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Vikash Bhoobun, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Mademoiselle Valérie Kirch, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Vikash Bhoobun, prénommé.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée et contrôlée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Resteront, le cas échéant, annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant d'actionnaires représentés à la présente assemblée, paraphées et validées par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A.) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- Augmentation de capital d'un montant de EUR 49.000,- (quarante-neuf mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 31.000,- à EUR 80.000,- (quatre-vingt mille euros)

- Modification afférente à l'article 5 des statuts

B.) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C.) L'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social souscrit et versé de la société à concurrence de quarante-neuf mille euros (EUR 49.000,-) de manière à le porter de son montant actuel, soit trente et un mille euros (EUR 31.000,-), à quatre-vingt mille euros (EUR 80.000,-) par l'émission de quatre cent quatre-vingt-dix (490) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, investies des mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Deuxième résolution

Souscription et libération

Les 490 nouvelles actions sont souscrites par les actionnaires existant comme suit:

1.- Monsieur Olivier Rocaboy, employé privé, demeurant au 19 C/Espronceda 28003 Madrid Espagne, ici représentée par Monsieur Vikash Bhoobun, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé, souscrit à deux cent quarante-cinq (245) actions

2.- Madame Céline Sebestyen, employée privée, demeurant à 4000 Liège, avenue de l'observatoire 215/0063, ici représentée par Monsieur Vikash Bhoobun, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé, souscrit à deux cent quarante-cinq (245) actions.

Toutes les nouvelles actions sont libérées intégralement par apport en espèces.

Libération

Le montant de quarante-neuf mille euros (49.000,- EUR) en espèces est à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant au moyen d'un certificat bancaire.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier paragraphe de l'Article 5 des statuts, lequel aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. 1^{er} paragraphe.** Le capital souscrit est fixé à quatre-vingt mille euros (EUR 80.000,-) représentée par huit cents (800) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.»

Déclaration

Le notaire soussigné déclare conformément aux dispositions de l'Article 32-1 de la loi coordonnée sur les sociétés que les conditions requises pour l'augmentation de capital, telles que contenues à l'Article 26, ont été remplies.

L'ordre du jour étant épuisé, le président prononce la clôture de l'assemblée.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de mille sept cents euros (1.700,- EUR).

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: V. Bhoobun, V. Kirch, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2006, vol. 156S, fol. 98, case 8. — Reçu 490 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 24 janvier 2007.

P. Bettingen.

Référence de publication: 2007021488/202/75.

(070014928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2007.

MediTerra S.a., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 121.162.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 30 octobre 2006

1^{ère} résolution

L'assemblée décide à l'unanimité la révocation de Monsieur John Gerard, boulanger-pâtissier, demeurant à L-5610 Mondorf-les-Bains, 15, avenue des Bains de son poste d'administrateur de la société.

21705

2^e résolution

L'Assemblée décide à l'unanimité la nomination au conseil d'administration de Monsieur Norbert Ebsen, employé privé, demeurant à L-6720 Grevenmacher, 7, rue de l'Eglise. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2012.

3^e résolution

L'assemblée décide à l'unanimité la révocation de Monsieur John Gerard, boulanger-pâtissier, demeurant à L-5610 Mondorf-les-Bains, 15, avenue des Bains de son poste comme administrateur-délégué de la société.

4^e résolution

L'assemblée décide de nommer Madame Sylvie Gerard-Bisdorff, sans état particulier, demeurant à L-5610 Mondorf-les-Bains, 15, avenue des Bains au poste d'administrateur-délégué pour la gestion journalière avec pouvoir d'engager la société par sa seule signature. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2012.

Pour extrait conforme

Signature

Le président de l'assemblée générale extraordinaire

Référence de publication: 2007021011/745/27.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2007, réf. LSO-CA04966. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070013756) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2007.

PJF Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 93, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 32.499.

Le bilan au 31 décembre 2005, le rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Ordinaire et le rapport du Commissaire aux comptes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2007020743/1801/14.

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2007, réf. LSO-CA00440. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070013793) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2007.

ASAP Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5570 Remich, 19, route de Stadtbredimus.

R.C.S. Luxembourg B 98.550.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Schwebsange, le 10 janvier 2007.

Pour ASAP HOLDING S.à r.l.

INTERNATIONAL CONSULTING WORLDWIDE S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007020755/1519/15.

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 2007, réf. LSO-CA01161. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070013908) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2007.

Sped-Log AG, Société Anonyme.

Siège social: L-6633 Wasserbillig, 80, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 68.993.

Beschlüsse der Ordentlichen Hauptversammlung vom 11. Dezember 2006

Herr Steuerberater Heinrich Züll wird von seinem Amt abberufen. Als neuer Rechnungskommissar für das Wirtschaftsjahr 2006 wird die Gesellschaft EUROPEAN AUDIT, S.à r.l., mit Sitz in L-7390 Blaschette, 11, rue Hiel, R.C.S.

Luxemburg B 50.956, berufen. Ihr Mandat endet mit der ordentlichen Hauptversammlung, die über den Jahresabschluss 2006 befindet.

Der Rücktritt des Mitglieds des Verwaltungsrates Henri Koch von seinem Amt wird angenommen. An seiner Stelle wird Herr Steuerberater Heinrich Züll, geboren am 15. Juli 1963 in D-Neuss, mit beruflicher Anschrift in D-04317 Leipzig, Eilenburger Straße 4, zum Mitglied des Verwaltungsrates berufen. Er wird das Mandat von Herrn Koch beenden, das mit der ordentlichen Hauptversammlung des Jahres 2010 endet.

Für die Gesellschaft

Unterschrift

Référence de publication: 2007020980/607/20.

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2007, réf. LSO-CA05296. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070014381) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2007.

Sigma Tau International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 63.626.

L'an deux mille six, le vingt décembre à Luxembourg 19-21, boulevard du Prince Henri, ci-après désignée.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme de droit luxembourgeois dénommée SIGMA TAU INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve, inscrite au registre de commerce de et à Luxembourg, section B numéro 63.626,

constituée suite à un acte de scission reçu par le notaire soussigné en date du 3 mars 1998, publié au Mémorial C-1998, page 20.562,

et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le même notaire en date du 27 octobre 2004, publié au Mémorial C de 2005, page 5587.

L'assemblée est présidée par M. Luca Checchinato, employé, Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Mme Gabrielle Mingarelli, employée, Luxembourg.

et l'Assemblée choisit comme scrutateur M. Christophe Velle, employé, Luxembourg.

tous ici présents et acceptant.

Le bureau ainsi constitué dresse la liste de présence, laquelle, après avoir été signée par tous les actionnaires présents et les porteurs de procurations des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée à la présente minute avec laquelle elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

Monsieur le Président déclare et demande au notaire d'acter ce qui suit:

I. Suivant la liste de présence qui restera annexée au présent procès-verbal, tous les actionnaires, représentant l'entière du capital social souscrit, sont présents ou dûment représentés à la présente assemblée, laquelle peut valablement délibérer et décider sur tous les points figurant à l'ordre du jour, sans convocation préalable.

II. Qu'il résulte de la liste de présence que la totalité du capital est représentée, et qu'en conséquence l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour.

III. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital social souscrit à concurrence de EUR 108.683.076,50 (cent huit millions six cent quatre-vingt-trois soixante-seize euros cinquante cents), pour le porter de son montant actuel de EUR 21.990.036,50 (vingt et un millions neuf cent quatre-vingt-dix mille trente-six euros cinquante cents) à EUR 130.673.113,- (cent trente millions six cent soixante-treize mille cent treize euros), par la création et l'émission de 2.110.351 (deux millions cent dix mille actions trois cent cinquante et une) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 51,50 (cinquante et un euros cinquante cents) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

2. Renonciation, pour autant que de besoin, au droit de souscription préférentiel par l'actionnaire minoritaire de la société par rapport à l'augmentation de capital décrite au point n. 1 de l'ordre du jour.

3. Souscription des 2.110.351 (deux millions cent dix mille trois cent cinquante et une) actions nouvelles par SIGMA TAU FINANZIARIA Spa, l'actionnaire majoritaire.

4. Libération de l'augmentation de capital par l'apport en nature de 1.820.000,- (un million huit cent vingt mille) actions soit 100% de sa participation détenue dans la société de droit luxembourgeois SIGMA TAU AMERICA S.A., représentant 94,44% du capital social de ladite société avec siège social à Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, évaluée à Euro 108.683.076,50 (cent huit millions six cent quatre-vingt-trois mille soixante-seize euros cinquante cents), évaluation sujette à un rapport d'un réviseur d'entreprises.

5. Modification afférente de l'article 5 des statuts.

L'assemblée, après s'être reconnue régulièrement constituée, a approuvé l'exposé de Monsieur le Président et a abordé l'ordre du jour. Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée des actionnaires décide d'augmenter le capital à concurrence de EUR 108.683.076,50 (cent huit millions six cent quatre-vingt-trois mille soixante-seize euros cinquante cents),

pour le porter de son montant actuel de EUR 21.990.036,50 (vingt et un millions neuf cent quatre-vingt-dix mille trente-six euros cinquante cents) à EUR 130.673.113,- (cent trente millions six cent soixante-treize mille cent treize euros),

par la création et l'émission de 2.110.351 (deux millions cent dix mille trois cinquante et une) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUE 51,50 (cinquante et un euros cinquante cents) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes,

à souscrire et à libérer intégralement par l'actionnaire majoritaire de la société, par l'apport en nature de 94,44% du capital social de société SIGMA TAU AMERICA S.A. avec siège social à Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, évaluée à EUR 108.683.076,50 (cent huit millions six cent quatre-vingt-trois mille soixante-seize euros cinquante cents), évaluation sujette à un rapport d'un réviseur d'entreprises.

Renonciation

L'assemblée constate que tous les actionnaires, détenant l'intégralité du capital social de la société, sont présents ou représentés à la présente assemblée, et ont décidé à l'unanimité l'augmentation de capital par apport autre qu'en numéraire,

que le droit de souscription préférentiel de l'actionnaire majoritaire n'est pas légalement protégé en cas d'augmentation par apport autre qu'en numéraire,

que dès lors l'augmentation de capital peut être souscrite par l'actionnaire majoritaire de la Société,

que de plus et pour autant que de besoin, l'actionnaire minoritaire à savoir, M. Luca Gallinelli, demeurant professionnellement au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, renseignés sur la susdite liste de présence, a renoncé à son droit de souscription préférentiel par rapport à l'augmentation de capital décidée ci avant, laquelle renonciation reste jointe au présent acte.

Souscription - Libération

1) Alors est intervenue la société anonyme de droit luxembourgeois «SOCIETE EUROPÉENNE DE BANQUE», avec siège social à Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, ci-après elle-même représentée par M. Checchinato Luca et M. Velle Christophe, employés privés, demeurant professionnellement au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg

agissant en sa qualité de mandataire de l'actionnaire majoritaire SIGMA TAU FINANZIARIA Spa précitée, en vertu d'une procuration donnée le 19 décembre 2006,

lequel souscripteur, représenté comme il est dit ci avant, a déclaré souscrire à toutes les 2.110.351 (deux millions cent dix mille trois cinquante et une) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 51,50 (cinquante et un euros cinquante cents) par action,

moyennant apport de 100%, soit 1.820.000 (un million huit cent vingt mille) actions de la participation détenue dans le capital social de la société SIGMA TAU AMERICA S.A. ayant son siège à Luxembourg 19-21, boulevard du Prince Henri,

lequel apport est évalué à EUR 108.683.076,50 (cent huit millions six cent quatre-vingt-trois mille soixante-seize euros cinquante cents).

Le susdit apport a fait l'objet d'un rapport établi préalablement aux présentes par le réviseur d'entreprises, la société ALTER AUDIT S.à r.l.,10, avenue Guillaume, L-1650 Luxembourg

lequel rapport établi conformément à l'article 26-1 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée par la loi du 24 avril 1983, conclut que:

«Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie.

La rémunération de l'apport en nature consiste en 2.110.351 (deux millions cent dix mille trois cinquante et une) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 51,50 chacune.»

Lequel rapport, daté du 19 décembre 2006, demeurera annexé au présent acte pour être soumis avec ce dernier aux formalités du timbre et de l'enregistrement.

L'assemblée réunissant l'intégralité du capital social de la société, accepte à l'unanimité la souscription des 2.110.351 (deux millions cent dix mille trois cinquante et une) actions nouvelles par le susdit souscripteur.

La preuve du transfert des actions de SIGMA TAU AMERICA S.A. a été rapportée au notaire instrumentant par une inscription dans le registre des actionnaires de SIGMA TAU AMERICA S.A.

Suite à l'apport qui précède, la société SIGMA TAU INTERNATIONAL S.A. détient, l'intégralité du capital social, moins une action, de la susdite société SIGMA TAU AMERICA S.A.,

et conformément à l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971, modifiée par celle du 3 décembre 1986, déclare vouloir bénéficier de l'exemption du droit d'apport.

Deuxième résolution

L'assemblée des actionnaires décide, suite aux résolutions qui précèdent, de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts, pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à EUR 130.673.113,- (cent trente millions six cent soixante-treize mille cent treize euros), représenté par 2.537.342 (deux millions cinq cent trente-sept mille trois cent quarante-deux) actions d'une valeur nominale de EUR 51,50 (cinquante et un euros cinquante cents) chacune.

Clôture

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Déclaration - Evaluation des frais

Le notaire soussigné déclare conformément aux dispositions de l'article 32-1 de la loi coordonnée sur les sociétés que les conditions requises pour l'augmentation de capital, telles que contenues à l'article 26, ont été remplies.

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges qui pourraient incomber à la société ou être mis à sa charge, suite à l'augmentation de capital qui précède, est estimé approximativement à EUR 6.500,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu en français, langue connue des comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, lesdits comparants ont signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: L. Checchinato, G. Mingarelli, C. Velle, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2006, vol. 156S, fol. 95, case 3. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la prédite société prénommée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2007.

J. Delvaux.

Référence de publication: 2007022560/208/125.

(070015782) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2007.

S T G Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5326 Contern, 1, rue de l'Etang.

R.C.S. Luxembourg B 109.668.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Schwebsange, le 10 janvier 2007.

Pour S T G HOLDING S.à r.l.

INTERNATIONAL CONSULTING WORLDWIDE S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007020756/1519/15.

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 2007, réf. LSO-CA01159. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070013906) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2007.

Observer New Media S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 11.447.440,00.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 101.299.

Résolutions du seul associé, 1^{er} juillet 2006

Le soussigné, seul associé de OBSERVER NEW MEDIA S.à r.l., société à responsabilité limitée, une société constituée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, a décidé:

1. d'accepter la démission de M. Jan-Eric Jansson comme gérant de catégorie A.

adresse: Skogsviksvägen 49 S-18239 Danderyd

2. de nommer Mme Gunilla Rudebjer-Blomqvist, en tant que nouveau gérant de la catégorie A;

adresse: Linnegatan 87 S-11488 Stockholm

AAD FIDUCIAIRE S.à r.l.
Agent domiciliataire
Signature

Resolutions of the associate dated July 1, 2006

The undersigned, being the sole associate of OBSERVER NEW MEDIA S.à r.l., société à responsabilité, a company existing and organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, has decided:

1. to appoint Mrs Gunilla Rudebjer-Blomqvist, born in Järfälla on September 12th 1959, chief financial officer of Observer AB, Linnegatan 87, SE-114 88 Stockholm, as a new manager of category A, with effect from today, in replacement of the resigning manager of category A, Mr Jan-Erik Jansson. Mrs Gunilla Rudebjer-Blomqvist will be elected for an unlimited period.
2. To give discharge to the resigning manager Mr Jan-Erik Jansson for the execution of his mandate up to June 30, 2006.

OBSERVER GROUP AKTIEBOLAG
Owner of 286,186 shares
Signature

Référence de publication: 2007020925/723/32.

Enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2006, réf. LSO-BX03466. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070013976) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2007.

Kropeliner Tor S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 123.778.

—
STATUTES

In the year two thousand and six, on the eighteenth day of December,
Before the undersigned Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

M&G EUROPEAN PROPERTY HOLDING COMPANY, S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 92.191,

here represented by Mrs. Michèle Kemp, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, initialed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in its here above stated capacities, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which it declares organized and the articles of incorporation of which shall be as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established by the current owner of the shares created hereafter and among all those who may become partners in the future, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) (hereinafter the «Company») which shall be governed by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

An additional purpose of the Company is the acquisition and sale of real estate properties, for its own account, either in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to real estate properties, including the direct or indirect holding of participation in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may also acquire, dispose of, manage and exploit patents, marks, licenses, permits or other industrial property rights.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 4. The Company will assume the name of KROPELINER TOR, S.à r.l.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City. It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of its partners. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

The registered office of the Company may however be transferred within the municipality of Luxembourg-City by a decision of the sole manager or, in case of several managers, of the board of managers.

B. Share capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by one hundred twenty-five (125) shares with a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meeting.

Art. 7. The share capital may be modified at any time by approval of a majority of partners representing three quarters of the share capital at least.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company's shares are freely transferable among partners. Any inter vivos transfer to a new partner is subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased partner may only be transferred to new partners subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

In case of a single partner, the Company's shares held by such partner are freely transferable.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the partners will not cause the dissolution of the Company.

Art. 11. Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

C. Management

Art. 12. The Company is managed by one or several managers, who need not be partners.

In dealing with third parties, the manager, or in case of several managers, the board of managers has the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose. The manager(s) is (are) appointed by the sole partner, or as the case may be, the partners, who fix(es) the term of its/ their office. He (they) may be dismissed freely at any time by the sole partner, or as the case may be, the partners.

The manager, or in case of several managers, the board of managers may delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents, and determine this agent's responsibilities and remuneration, if any, the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one manager, by the joint signature of any two managers, or by the signature(s) of any person(s) to whom authority has been delegated by the sole manager or jointly by two managers.

Art. 13. In case of several managers, the Company is managed by a board of managers which may choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by any one manager at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside over all meetings of the board of managers, or in the absence of a chairman, the board of managers may appoint another manager as chairman by vote of the majority present at any such meeting. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company or at any other place in Luxembourg, as determined in the relevant convening notice.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, facsimile or email, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex, facsimile or email, another manager as his proxy provided that the represented manager does not direct his proxy how to vote. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. However, such kind of participation is only possible if the majority of the board of managers is present in Luxembourg when calling and that no manager rings from the United Kingdom.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex, facsimile or email, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 14. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

Art. 15. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 16. The manager(s) do(es) not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

The Company shall indemnify any manager or officer, and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a manager or officer of the Company, or, at its request, of any other corporation of which the Company is a shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for negligence or fault or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 17. The manager or the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager or the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

D. Decisions of the sole partner - Collective decisions of the partners

Art. 18. Each partner may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each partner is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 19. Save a higher majority as provided herein, collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

The partners may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of partners representing three quarters of the share capital at least.

Art. 20. In the case of a sole partner, such partner exercises the powers granted to the general meeting of partners under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 21. The Company's year commences on the 1st of August and ends on the 31st of July.

Art. 22. Each year on the 31st of July, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 23. Five per cent of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent of the share capital. The balance may be freely used by the partners.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 24. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, who need not be partners, and which are appointed by the general meeting of partners which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the partners in proportion to the shares of the Company held by them.

Art. 25. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

Subscription and payment

The one hundred twenty-five (125) shares have been entirely subscribed by M&G EUROPEAN PROPERTY HOLDING COMPANY, S.à r.l., prenamed.

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on 31 July 2007.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 2,000.-.

Resolutions of the shareholders

The above named person, representing the entire subscribed capital, has immediately passed the following resolutions:

- 1) The registered office shall be at 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
- 2) The Company will be administered by the following managers:
 - Mr. Peter Baxter, born on June 23, 1956 in Newtownards, UK, residing at 18, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg,
 - Ms. Georgina Hunter, born on August 25, 1980 in St Albans, UK, professionally residing at 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, and
 - Mr. Olivier Bastin, born on April 25, 1970 in Liège, Belgium, residing professionally at 49, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg.

The duration of their mandate is unlimited.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a German version; on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the German text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing known to the notary by its name, first name, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

Es folgt die deutsche Übersetzung des vorangehenden Textes:

Im Jahr zweitausendsechs, am achtzehnten Dezember.

vor dem unterzeichnenden Notar Maître Henri Hellinckx, mit Amtssitz in Mersch, Großherzogtum Luxemburg,

Ist erschienen:

M&G EUROPEAN PROPERTY HOLDING COMPANY, S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, gegründet und bestehend gemäß den Gesetzen des Großherzogtums Luxemburg mit Sitz in 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, eingetragen unter der Nummer B 92.191 im Luxemburger Handelsregister,

hier vertreten durch Frau Michèle Kemp, Rechtsanwältin, geschäftsansässig in Luxemburg, aufgrund einer privatschriftlich ausgestellten Vollmacht.

Die vorerwähnte Vollmacht bleibt, nach Paraphierung ne varietur durch die erschienene Partei und den beurkundenden Notar, vorliegender Urkunde als Anlage beigefügt, um mit derselben hinterlegt zu werden.

Die Erschienene, handelnd wie angegeben, hat den unterzeichnenden Notar ersucht, die Gründung einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung urkundlich festzustellen, die sie hiermit beschließen und deren Satzung wie folgt lautet:

A. Zweck - Dauer - Name - Sitz

Art. 1. Hiermit wird, zwischen dem jetzigen Anteilhaber und zwischen all jenen, die in Zukunft Anteilhaber werden, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung nach luxemburgischem Recht (nachstehend die «Gesellschaft») nach Maßgabe der Bestimmungen des Gesetzes vom zehnten August neunzehnhundertfünfzehn über die Handelsgesellschaften in seiner geänderten Fassung und mit der vorliegenden Satzung gegründet.

Art. 2. Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb von Beteiligungen jeder Art an in- und ausländischen Gesellschaften und sonstige Vermögensanlagen jeder Art, der Erwerb von Wertpapieren jeder Art durch Kauf, Zeichnung oder auf andere Weise, die Übertragung von Wertpapieren durch Verkauf, Tausch oder auf andere Weise sowie die Verwaltung, Kontrolle und Entwicklung ihrer Beteiligungen.

Ein zusätzlicher Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb und Verkauf, für ihre eigenen Zwecke, von Grundeigentum/Immobilien im Großherzogtum Luxemburg oder im Ausland, sowie alle Tätigkeiten im Zusammenhang mit Grundeigentum/Immobilien, einschließlich der direkten oder indirekten Beteiligung an luxemburgischen oder ausländischen Gesellschaften, deren Hauptzweck es ist, Grundeigentum/Immobilien zu erwerben, zu entwickeln, zu fördern, zu verkaufen, zu verwalten und/oder zu vermieten.

Die Gesellschaft kann ferner für Gesellschaften, in welchen sie eine direkte oder indirekte Beteiligung hält oder welche der gleichen Unternehmensgruppe wie sie selbst angehören, Garantien geben, ihnen Kredite gewähren oder sie auf andere Weise unterstützen.

Die Gesellschaft kann auch Patente, Marken, Lizenzen, Genehmigungen oder andere dem gewerblichen Rechtsschutz zuzuordnenden Rechte erwerben, verkaufen, verwalten oder verwerten.

Die Gesellschaft kann alle Tätigkeiten kaufmännischer, gewerblicher und finanzieller Natur oder im Zusammenhang mit gewerblichem Rechtsschutz vornehmen, die ihr zur Erreichung dieser Zwecke förderlich erscheinen.

Art. 3. Die Dauer der Gesellschaft ist auf unbestimmte Zeit festgesetzt.

Art. 4. Die Gesellschaft hat den Firmennamen KROPELINER TOR, S.à r.l.

Art. 5. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg-Stadt, Großherzogtum Luxemburg. Der Gesellschaftssitz kann, durch einen Beschluss der Gesellschafter, an jeden beliebigen Ort im Großherzogtum Luxemburg verlegt werden.

Die Gesellschaft kann Zweigstellen oder Agenturen sowohl in Luxemburg als auch im Ausland errichten.

Der Gesellschaftssitz kann durch einen Beschluss des Geschäftsführers oder, im Falle einer Mehrzahl von Geschäftsführern, durch einen Beschluss des Rates der Geschäftsführer, an jeden beliebigen Ort in derselben Gemeinde verlegt werden.

B. Gesellschaftskapital - Anteile

Art. 6. Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-), aufgeteilt in einhundertfünfundzwanzig (125) Anteile zu je hundert Euro (EUR 100,-).

Jeder Anteil gewährt eine Stimme bei ordentlichen und außerordentlichen Hauptversammlungen.

Art. 7. Das Gesellschaftskapital kann jederzeit durch Beschluss einer Mehrheit von Gesellschaftern, die zumindest drei viertel des Gesellschaftskapitals vertreten, geändert werden.

Art. 8. Die Gesellschaft erkennt nur einen einzigen Inhaber pro Anteil an. Steht ein Anteil mehreren Berechtigten zu, so ernennen sie einen gemeinschaftlichen Vertreter, der sie gegenüber der Gesellschaft vertritt.

Art. 9. Die Anteile können zwischen den Gesellschaftern frei übertragen werden. Die Übertragung von Gesellschaftsanteilen unter Lebenden an Dritte bedarf der vorherigen Zustimmung der anderen Gesellschafter mit einer Mehrheit von drei Vierteln des Gesellschaftskapitals.

Im Fall des Todes eines Gesellschafter bedarf die Übertragung von Anteilen des verstorbenen Gesellschafter an einen Dritten der Zustimmung der anderen Gesellschafter in einer Hauptversammlung mit einer Dreiviertelmehrheit des Gesellschaftskapitals. Eine derartige Zustimmung ist nicht erforderlich, wenn die Übertragung an Eltern oder Abkömmlinge oder an den überlebenden Ehegatten erfolgt.

Im Falle eines einzigen Gesellschafter sind die Anteile frei übertragbar.

Art. 10. Die Gesellschaft wird weder durch Tod, noch durch Entmündigung, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit eines ihrer Gesellschafter aufgelöst.

Art. 11. Weder Gläubiger, noch Rechtsnachfolger, noch Erben können aus irgendeinem Grund die Vermögenswerte oder Dokumente der Gesellschaft sperren.

C. Geschäftsführung

Art. 12. Die Geschäftsführung obliegt einem oder mehreren Geschäftsführern, welche nicht Gesellschafter sein müssen.

Gegenüber Dritten ist der Geschäftsführer, bzw. im Fall von mehreren Geschäftsführern der Rat der Geschäftsführer, unter allen Umständen unbeschränkt befugt im Namen der Gesellschaft zu handeln und alle mit dem Gesellschaftszweck im Einklang stehende Geschäfte und Handlungen zu genehmigen. Der (Die) Geschäftsführer wird (werden) durch den Alleingesellschafter bzw. durch die Gesellschafter bestellt, welche(r) die Dauer ihres Mandates bestimmt (bestimmen). Die Bestellung eines Geschäftsführers kann jederzeit und ohne Angabe von Gründen vom Alleingesellschafter bzw. von den Gesellschaftern widerrufen werden.

Der Geschäftsführer, oder im Falle von mehreren Geschäftsführern, der Rat der Geschäftsführer kann seine Kompetenzen für bestimmte Aufgaben an einen oder mehrere ad hoc Vertreter delegieren, und dessen Verantwortungen und eventuelle Vergütung, sowie die Dauer des Mandates und alle anderen Konditionen seines Mandates festlegen.

Die Gesellschaft wird jederzeit durch die Unterschrift des alleinigen Geschäftsführers oder, bei mehreren Geschäftsführern, durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Geschäftsführern oder durch die Unterschrift von den Personen, an welche solche Befugnisse durch den Geschäftsführer oder gemeinsam durch zwei Geschäftsführer erteilt wurden, verpflichtet.

Art. 13. Bei Bestellung mehrerer Geschäftsführer wird die Gesellschaft durch den Rat der Geschäftsführer geleitet, welche aus dem Kreis ihrer Mitglieder einen Vorsitzenden auswählen kann und einen stellvertretenden Vorsitzenden auswählen kann. Sie kann außerdem einen Sekretär bestimmen, welcher kein Geschäftsführer sein muss und welcher für die Protokollierung der Sitzungen der Geschäftsführung verantwortlich ist.

Der Rat der Geschäftsführer wird durch einen seiner Mitglieder an dem im Einladungsschreiben genannten Ort einberufen. Der Vorsitzende nimmt den Vorsitz bei allen Sitzungen der Geschäftsführung wahr; in seiner Abwesenheit kann jedoch der Rat der Geschäftsführer per Mehrheitsbeschluss der Anwesenden einen anderen Geschäftsführer zum Vorsitzenden ernennen. Die Sitzungen der Geschäftsführung finden am Gesellschaftssitz statt oder an einem anderen Ort in Luxemburg, wie im betreffenden Einladungsschreiben angegeben.

Die Geschäftsführer erhalten spätestens vierundzwanzig (24) Stunden vor dem für die Sitzung vorgesehenen Zeitpunkt ein schriftliches Einladungsschreiben, außer in dringenden Fällen, in denen Art und Grund der Dringlichkeit im Einladungsschreiben angegeben werden sollen. Auf das Einladungsschreiben kann durch schriftliche Zustimmung, durch Kabel, Telegramm, Telex oder Fax, Email oder durch ein vergleichbares Kommunikationsmittel von jedem Geschäftsführer verzichtet werden. Ein gesondertes Einladungsschreiben ist für Sitzungen der Geschäftsführung nicht erforderlich, wenn Zeit und Ort der Sitzung in einem vorangehenden Geschäftsführungsbeschluss festgesetzt wurden.

Jeder Geschäftsführer kann sich in den Sitzungen der Geschäftsführung durch einen anderen Geschäftsführer mittels einer schriftlich, per Kabel, Telegramm, Telex oder Fax, Email erteilten Vollmacht vertreten lassen unter der Bedingung, dass der Vollmachtgeber dem Vollmachtnehmer keine bindenden Anweisungen hinsichtlich seines Stimmverhaltens erteilt. Ein Geschäftsführer kann mehrere andere Geschäftsführer vertreten. Jedoch ist eine solche Teilnahme nur dann möglich, wenn die Mehrheit des Rates der Geschäftsführer während der Telefon- oder Videokonferenzschaltung in Luxemburg anwesend ist und der Anruf eines Geschäftsführers nicht aus dem Vereinigten Königreich erfolgt.

Jeder Geschäftsführer kann an der Sitzung durch Telefon- oder Videokonferenzschaltung oder durch ein vergleichbares Kommunikationsmittel teilnehmen, die den an der Sitzung teilnehmenden Personen die Verständigung untereinander erlauben. Eine derartige Teilnahme an einer Sitzung entspricht der persönlichen Teilnahme an dieser Sitzung.

Der Rat der Geschäftsführer ist nur beschlussfähig, wenn zumindest die Mehrheit der Geschäftsführer bei einer Sitzung anwesend oder vertreten ist. Beschlüsse der Geschäftsführung werden mit einfacher Stimmenmehrheit der auf der jeweiligen Sitzung anwesenden oder vertretenen Geschäftsführer gefasst.

Einstimmige Beschlüsse der Geschäftsführung können auch in Form von Umlaufbeschlüssen gefasst werden, wenn die Zustimmung schriftlich, per Kabel, Telegramm, Telex oder Fax, Email oder durch ein vergleichbares Kommunikationsmittel abgegeben wird. Die Gesamtheit der Unterlagen bildet das Protokoll, das dem Nachweis der Beschlussfassung dient.

Art. 14. Die Protokolle jeder Sitzung der Geschäftsführung werden vom Vorsitzenden oder in seiner Abwesenheit vom stellvertretenden Vorsitzenden oder von zwei Geschäftsführern unterzeichnet. Die Kopien oder Auszüge der Protokolle, die in Gerichtsverfahren oder anderweitig vorgelegt werden können, werden vom Vorsitzenden oder von zwei Geschäftsführern oder von einer durch den Rat der Geschäftsführer zu diesem Zweck bestellten Person unterzeichnet.

Art. 15. Der Tod oder der Rücktritt eines Geschäftsführers, aus welchen Gründen auch immer, bewirkt nicht die Auflösung der Gesellschaft.

Art. 16. Die Geschäftsführer haften nicht persönlich aufgrund der Ausübung ihrer Funktion für die von ihnen im Namen der Gesellschaft ordnungsgemäß eingegangenen Verpflichtungen. Sie sind nur bestellte Vertreter der Gesellschaft und als solche ausschließlich für die ordnungsgemäße Ausübung ihres Mandats verantwortlich.

Die Gesellschaft kann jeden Geschäftsführer oder jeden leitenden Angestellten ebenso wie dessen Erben, Vollstreckungsbevollmächtigte und Verwalter von angemessenen Auslagen freihalten, welche von solchen Personen im Zusammenhang mit einer Klage, einer Rechtsverfolgungsmaßnahme oder einem sonstigen Verfahren entstanden sind, an welchem sie aufgrund ihrer gegenwärtigen oder ehemaligen Stellung als Geschäftsführer oder leitende(r) Angestellte(r) der Gesellschaft oder, auf Antrag, auch einer anderen Gesellschaft, an welcher die Gesellschaft als Aktionär beteiligt ist oder bei welcher die Gesellschaft Gläubiger ist und von der sie keine Entschädigung erhalten, beteiligt ist, außer in Fällen, in welchen sie aufgrund solcher Klagen, Rechtsverfolgungsmaßnahmen oder Verfahren wegen fahrlässigen oder schuldhaften Verhaltens endgültig verurteilt werden; im Falle eines Vergleiches erfolgt eine Entschädigung nur im Zusammenhang mit den Angelegenheiten, welche von dem Vergleich abgedeckt werden und sofern die Gesellschaft von einem Rechtsberater bestätigt bekommt, dass die zu entschädigende Person keine Pflichtverletzung beging. Das vorstehende Recht auf Entschädigung schließt weitere Ansprüche nicht aus.

Art. 17. Der Geschäftsführer oder der Rat der Geschäftsführer kann entscheiden, Abschlagsdividenden auf der Basis eines von dem Geschäftsführer oder dem Rat der Geschäftsführer erstellten vorläufigen Abschlusses auszuzahlen, aus dem hervorgeht, dass ausreichende Finanzmittel zur Ausschüttung vorhanden sind, wobei die auszuschüttenden Finanzmittel nicht die Summe der erzielten Gewinne seit dem Ende des letzten Geschäftsjahres erhöht um den Gewinnvortrag und die ausschüttbaren Rücklagen, jedoch abzüglich des Verlustvortrages und der Summen, die aufgrund einer gesetzlichen oder einer satzungsmäßigen Verpflichtung den Rücklagen zuzuschreiben sind, überschreiten dürfen.

D. Entscheidungen des alleinigen Gesellschafters - Hauptversammlungen der Gesellschafter

Art. 18. Jeder Gesellschafter kann unabhängig von der Anzahl seiner Anteile an gemeinschaftlichen Entscheidungen teilnehmen. Jeder Gesellschafter hat so viele Stimmen, wie er Gesellschaftsanteile hält oder vertritt.

Art. 19. Wirksam gefasste Entscheidungen bedürfen der Zustimmung einer Mehrheit von Gesellschaftern, welche zumindest die Hälfte des Gesellschaftskapitals vertreten, sofern die vorliegende Satzung keine größere Mehrheit vorschreibt.

Die Änderung der Nationalität der Gesellschaft bedarf der Einstimmigkeit. Jede andere Änderung der Satzung bedarf der Zustimmung einer Mehrheit von Gesellschaftern, welche zumindest drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten.

Art. 20. Im Falle eines Alleingesellschafters übt dieser die der Hauptversammlung der Gesellschafter gemäß Abschnitt XII des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften in seiner geänderten Fassung aus.

E. Geschäftsjahr - Konten - Ausschüttung von Gewinnen

Art. 21. Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am 1. August und endet am 31. Juli.

Art. 22. Am 31. Juli eines jeden Jahres werden die Konten abgeschlossen und die Geschäftsführer erstellen ein Inventar, das Angaben des Wertes des Vermögens und der Verbindlichkeiten der Gesellschaft enthält. Jeder Gesellschafter kann am Gesellschaftssitz Einsicht in das Inventar und die Bilanz nehmen.

Art. 23. Fünf Prozent (5%) des Nettogewinns werden der gesetzlichen Rücklage zugeführt, bis diese Rücklage zehn Prozent (10%) des Gesellschaftskapitals beträgt. Der verbleibende Betrag steht den Gesellschaftern zur freien Verfügung.

F. Gesellschaftsauflösung - Liquidation

Art. 24. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Gesellschaft von einem oder mehreren von der Hauptversammlung der Gesellschafter ernannten Abwicklern, welche keine Gesellschafter sein müssen, liquidiert. Die Hauptversammlung bestimmt ihre Befugnisse und Bezüge. Bei Fehlen ausdrücklicher anderweitiger Bestimmungen haben die Abwickler die größtmöglichen Befugnisse zur Verwertung der Vermögenswerte und zur Berichtigung der Verbindlichkeiten der Gesellschaft.

Der Überschuss, der aus der Verwertung der Vermögenswerte und der Berichtigung der Verbindlichkeiten der Gesellschaft hervorgeht, wird unter den Gesellschaftern im Verhältnis zu den von ihnen gehaltenen Anteilen am Gesellschaftskapital aufgeteilt.

Art. 25. Für alle nicht in dieser Satzung geregelten Fragen gilt ergänzend das Gesetz vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften in seiner geänderten Fassung.

Zeichnung und Zahlung der Anteile

Die einhundertfünfundzwanzig Anteile sind alle von M&G EUROPEAN PROPERTY HOLDING, S.à r.l. vorgeannt, gezeichnet worden.

Der Ausgabebetrag aller gezeichneten Anteile wurden vollständig eingezahlt, so dass der Gesellschaft ein Betrag in Höhe von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-) ab sofort zur Verfügung steht, was vor dem beurkundenden Notar nachgewiesen wurde.

Übergangsbestimmungen

Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tag der Gründung und endet am 31. Juli 2007.

Kosten

Die der Gesellschaft aufgrund ihrer Gründung entstandenen und von ihr zu tragenden Auslagen, Gebühren, Honorare oder Kosten jeglicher Art werden auf ca. EUR 2.000,- geschätzt.

Hauptversammlung der Gesellschafter

Die oben genannte Person, welche das gesamte gezeichnete Gesellschaftskapital vertritt, hat unmittelbar folgende Beschlüsse gefasst:

1. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg, L-2449, 26, boulevard Royal.
2. Zu Geschäftsführern der Gesellschaft werden für unbefristete Zeit bestellt:
 - Herr Peter Baxter, geboren am 23. Juni 1956 in Newtownards, UK, wohnhaft in 18, rue de Nassau, L-2213 Luxemburg,
 - Fräulein Georgina Hunter, geboren am 25. August 1980 in St. Albans, UK, beruflich wohnhaft in 26, boulevard Royal, L-2449 Luxemburg, und

- Herr Olivier Bastin, geboren am 25. April 1970 in Liège, Belgien, beruflich wohnhaft in 49, rue de Bragance, L-1255 Luxemburg.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Der beurkundende Notar, der die englische Sprache beherrscht, bestätigt hiermit, dass die vorliegende Urkunde auf Verlangen der erschienenen Parteien in englischer Sprache mit nachfolgender deutscher Übersetzung aufgenommen wird; auf Verlangen der erschienenen Parteien und im Fall einer Abweichungen der englischen von der deutschen Fassung, kommt der englischen Fassung Vorrang zu.

Die vorstehende Niederschrift ist der Erschienen, die dem Notar mit Name, Vorname, Familienstand und Wohnsitz bekannt ist, vorgelesen worden und von dem Notar zusammen mit der Erschienen unterzeichnet worden.

Gezeichnet: M. Kemp, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 28 décembre 2006, vol. 440, fol. 47, case 4. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Für gleichlautende Kopie, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations erteilt.

Mersch, den 29. Dezember 2006.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007022467/242/378.

(070015286) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2007.

KaTES S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 102.049.

Il résulte d'une lettre recommandée qu'à partir du 23 janvier 2007, FIDUCIAIRE FIBETRUST a dénoncé le siège social. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2007.

KaTES S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007002263/770/13.

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2007, réf. LSO-CA08871. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070014212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2007.

S K S.à r.l. (Heizungstechnik, Bäder und thermische Solartechnik).

Siège social: L-5570 Remich, 19, route de Stadtbredimus.

R.C.S. Luxembourg B 95.069.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Schwebsange, le 10 janvier 2007.

Pour SK S.à r.l.

INTERNATIONAL CONSULTING WORLDWIDE S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007020760/1519/15.

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 2007, réf. LSO-CA01151. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070013900) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2007.

Tempyr S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

R.C.S. Luxembourg B 123.803.

STATUTES

In the year two thousand seven, on the eighteenth day of January.

Before Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

PALLISTER HOLDINGS LIMITED, a company incorporated under the laws of the British Virgin Islands, having its registered office at 9, Columbus centre, Pelican Drive, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, and being registered under number 325948,

represented by Mrs Raymonde Jallon, private employee, with professional address at 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg,

by virtue of a proxy given on December 22, 2006.

The said proxy, after having been signed *in* varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. There is formed a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) under the name TEMPYR S.à r.l.(hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object.

3.1. The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies in which it has a direct or indirect interest to the extent permitted under Luxembourg law. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may buy, sell, exchange, finance, lease, improve, demolish, construct for its own account, develop, divide and manage any real estate. It may further execute all works of renovations and transformations as well as the maintenance of these assets.

3.5. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares in registered form with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among shareholders or, if there is no more than one shareholder, to third parties.

If the Company has more than one shareholder, the transfer of shares to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

6.5. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of managers.

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholder(s).

7.2. The managers may be dismissed at any time ad nutum (without any reason).

Art. 8. Powers of the board of managers.

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either shareholders or not, by any manager of the Company.

Art. 9. Procedure.

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so require or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7. In cases of urgency, circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 10. Representation. The Company shall be bound towards third parties in all matters by the single signature of any manager of the Company or by the signature of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2 of these Articles.

Art. 11. Liability of the managers. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. General meetings of shareholders

Art. 12. Powers and voting rights.

12.1. The single shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders.

12.2. Each shareholder has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3. Each shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of shareholders.

Art. 13. Form - Quorum - Majority.

13.1. If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The shareholders shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

13.3. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 14. Accounting Year.

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first December.

14.2. Each year, with reference to the end of the Company's year, the single manager or, as the case may be, the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarizing all the Company's commitments and the debts of the managers, the statutory auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company.

14.3. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Allocation of Profits.

15.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2. The general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the manager or the board of managers of the Company;

(ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient funds are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;

(iii) the decision to pay interim dividends is taken by the single shareholder or the general meeting of shareholders of the Company;

(iv) assurance has been obtained that the rights of the known creditors of the Company are not threatened.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of

the shareholder(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realization of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2. The surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholder or, in the case of a plurality of shareholders, the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company.

VI. General provision

17. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2007.

Subscription - Payment

Thereupon, PALLISTER HOLDINGS LIMITED pre-named and represented as stated above declares to subscribe to five hundred (500) shares in registered form, with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, and to fully pay them up by way of a contribution in cash amounting to twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500.-).

The amount of twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500.-) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand nine hundred euro (1,900.- EUR).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The following is appointed as manager of the Company for an indefinite period:

- SOLON DIRECTOR LIMITED, a company incorporated under the laws of the Commonwealth of the Bahamas, with registered office at TK House, Bayside Executive Park, West Bay Street & Blake Road, Nassau, Bahamas (n ° 108.186 B).

2. The registered office of the Company is set at 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le dix-huit janvier.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

PALLISTER HOLDINGS LIMITED, une société constituée selon les lois des British Virgin Islands, ayant son siège social au 9 Columbus Centre, Pelican Drive, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, immatriculée sous le numéro 325948,

Ici représentée par Madame Raymonde Jallon, employée privée, ayant son adresse professionnelle au 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée le 22 décembre 2006.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme indiqué ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination TEMPYR S.à r.l. (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 Août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi) et par les présents statuts (ci-après les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par décision du gérant unique ou, le cas échéant, par le conseil de gérance de la Société. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par décision du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces événements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. La Société a pour objet la prise de participation, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes les sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces sociétés ou entreprises ou participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou toute autre société dans laquelle elle détient un intérêt direct ou indirect, dans la limite de ce qui est permis par la loi luxembourgeoise. La Société pourra aussi donner des garanties et nantir, transférer, grever ou créer de toute autre manière et accorder des sûretés sur toutes ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société, et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne.

3.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La société pourra acheter, vendre, échanger, financer, louer, améliorer, démolir, construire pour son propre compte, développer, diviser et gérer tous biens immobiliers. Elle pourra en outre effectuer tous travaux de rénovations et de transformations ainsi que la maintenance de ces biens.

3.5. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles, ainsi que toutes transactions se rapportant à la propriété immobilière ou mobilière, qui directement ou indirectement favorisent ou se rapportent à la réalisation de son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant l'un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les co-propriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle aura été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi ou il pourra être consulté par chaque associé.

6.5. La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites et aux conditions prévues par la Loi.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, lequel/laquelle fixera la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) n'(ne) est(sont) pas nécessairement associé(s).

7.2. Les gérants sont révocables n'importe quand ad nutum (sans aucune raison).

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, si la Société est gérée par plus qu'un gérant, du conseil de gérance, lequel aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par tout gérant de la Société.

Art. 9. Procédure.

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque membre du conseil de gérance de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique.

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance ne sont prises valablement qu'à la majorité des voix. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion puissent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. En cas d'urgence, les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

Art. 10. Représentation. La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la seule signature de tout gérant, ou, par la signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2 des présents Statuts.

Art. 11. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent, en raison de leur mandat, aucune obligation personnelle relativement à tout engagement valablement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où un tel engagement est en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée Générale des associés

Art. 12. Pouvoirs et droits de vote.

12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique une autre personne ou entité comme mandataire.

Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.

13.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique envoyé(e)s par lettre ou télécopie.

13.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social.

14.1. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance, doit préparer le bilan et les comptes de profits et pertes de la Société, ainsi qu'un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société, avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérants, commissaire(s) aux comptes (si tel est le cas), et associés envers la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

15.3. Des dividendes intérimaires pourront être distribués à tout moment dans les conditions suivantes:

- (i) un état comptable ou un inventaire ou un rapport est dressé par le gérant ou le conseil de gérance de la Société;
- (ii) il ressort de cet état comptable, inventaire ou rapport que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à la réserve légale;
- (iii) la décision de payer les dividendes intérimaires est prise par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés de la Société;
- (iv) le paiement est fait dès lors qu'il est établi que les droits des créanciers identifiés de la Société ne sont pas menacés.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VI. Disposition générale

17. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2007.

Souscription - Libération

Ces faits exposés, PALLISTER HOLDINGS LIMITED prénommée et représentée comme spécifié ci-dessus, déclare souscrire à cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune et les libérer entièrement par versement en espèces de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-).

La somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, lequel le reconnaît expressément.

21724

Coûts

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ mille neuf cent euros (1.900,- EUR).

Décisions de l'associé unique

Et aussitôt la Société constituée, l'associé unique de la Société, représentant la totalité du capital social souscrit a passé les résolutions suivantes:

1. La personne suivante est nommée gérant de la Société pour une durée indéterminée:
- SOLON DIRECTOR LIMITED, une société constituée selon les lois du Commonwealth of the Bahamas, ayant son siège social à TK House, Bayside Executive Park, West Bay Street & Blake Road, Nassau, Bahamas (n ° 108.186 B).
2. Le siège social de la Société est établi au 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date spécifiée en tête des présents Statuts.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Jallon, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2007, vol. 157S, fol. 44, case 11. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2007.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2007022442/220/412.

(070015979) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2007.

Longo International, Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 48.100.

—
DISSOLUTION

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires du 15 décembre 2006

La clôture de la liquidation a été prononcée, la cessation définitive de la société a été constatée et le dépôt des livres sociaux pendant une durée de cinq ans à l'ancien siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été ordonné.

Luxembourg, le 19 décembre 2006.

Pour LONGO INTERNATIONAL (en liquidation)

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007020972/29/18.

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2006, réf. LSO-BX06865. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070013725) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2007.

Calzedonia Finanziaria S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 80.171.

—
Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration en date du 5 décembre 2006

1. Suite à la démission de l'administrateur Monsieur Vincenzo Arno', le Conseil d'administration coopte aux fonctions d'administrateur avec pouvoir de signature A, Monsieur Paul Weidig, administrateur de sociétés, né le 6 octobre 1944 à Luxembourg, demeurant professionnellement à 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg. Le mandat du nouvel administrateur viendra à échéance lors de l'assemblée générale de l'an 2007. L'assemblée générale des actionnaires, lors de sa prochaine réunion, procédera à son élection définitive.

Pour extrait sincère et conforme
CALZEDONIA FINANZIARIA S.A.
A. De Bernardi / A. De Bernardi
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007020976/545/19.

Enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2007, réf. LSO-CA06588. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070014369) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2007.

Pleiade Alternative Investments, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 83.671.

—
Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration le 9 novembre 2006

En date du 9 novembre 2006, le conseil d'administration a décidé:

- de ne pas pourvoir immédiatement au remplacement de Monsieur Loris Di Vora, 50, avenue J. F. Kennedy, L-2951 Luxembourg, démissionnaire de ses fonctions d'administrateur de la SICAV en date du 9 novembre 2006.

Luxembourg, le 10 janvier 2007.

Pour extrait sincère et conforme
Pour PLEIADE ALTERNATIVE INVESTMENTS
FORTIS BANQUE LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007020978/584/18.

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2007, réf. LSO-CA07822. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070014373) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2007.

Pleiade, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 42.619.

—
Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration le 9 novembre 2006

En date du 9 novembre 2006, le conseil d'administration a décidé:

- de ne pas pourvoir au remplacement de Monsieur Loris Di Vora, 50, avenue J. F. Kennedy, L-2951 Luxembourg, démissionnaire de ses fonctions d'administrateur de la SICAV en date du 9 novembre 2006.

Luxembourg, le 10 janvier 2007.

Pour extrait sincère et conforme
Pour PLEIADE
FORTIS BANQUE LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007020979/584/18.

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2007, réf. LSO-CA07820. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070014376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2007.

Sicavex, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 105.082.

—
Extrait des résolutions du Conseil d'Administration du 22 décembre 2006

En date du 22 décembre 2006, le conseil d'administration a décidé:

- De prendre acte de la démission de Monsieur Patrick Goebel, 50, avenue J. F. Kennedy, L-2951 Luxembourg, en date du 14 octobre 2006;

- De prendre acte de la démission de Monsieur Loris Di Vora, 50, avenue J. F. Kennedy, L-2951 Luxembourg, en date du 15 décembre 2006;

- De coopter Madame Isabelle Wolter, 50, avenue J. F. Kennedy, L-2951 Luxembourg, en qualité d'administrateur en remplacement de Monsieur Loris Di Vora.

Luxembourg, le 10 janvier 2007.

Pour extrait sincère et conforme

Pour SICAVEX

FORTIS BANQUE LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007020977/584/22.

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2007, réf. LSO-CA07814. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070014371) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2007.

Global Fund Services (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 1B, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 44.983.

—
DISSOLUTION

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires en date du 19 décembre 2006

Il résulte d'un acte reçu par Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, en date du 19 décembre 2006, enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2006, Volume 156S, Folio 89, Case 7, que:

- l'assemblée a prononcé la clôture de la liquidation de la société;
- l'assemblée a décidé que les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant cinq ans à l'ancien siège social de la société.

Pour extrait, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 22 janvier 2007.

M^e P. Bettingen

Notaire

Référence de publication: 2007021019/202/20.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2007, réf. LSO-CA08330. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070014416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2007.

Invecolux A.G., Société Anonyme Holding (en liquidation).

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 25.005.

—
DISSOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding en liquidation INVECOLUX A.G., qui a eu lieu en date du 4 mars 2004, a prononcé la clôture de la liquidation.

Les livres et documents sociaux sont déposés auprès de et confiés à la garde de FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A., au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, pendant cinq ans.

Luxembourg, le 30 novembre 2006.

Pour INVECOLUX A.G. (liquidée)

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007021018/29/18.

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2006, réf. LSO-BX02478. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070013724) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2007.

Responsa Prudentium S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Capital social: EUR 12.400,00.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R.C.S. Luxembourg B 98.949.

—
DISSOLUTION

Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire de la société tenue le 22 juin 2006

L'assemblée a entre autre pris les décisions suivantes:

- elle a déclaré la clôture de la liquidation et la cessation de l'existence de la société,
- elle a décidé de garder les livres de la société pour cinq ans suivant la liquidation dans les locaux de l'étude THE ADRIAANSEN FIRM au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Pour copie conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007021021/6078/19.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2007, réf. LSO-CA08138. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070014313) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2007.

B&B Power Luxembourg (Flinders) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 111.250.

—
EXTRAIT

Il résulte de la résolution en date du 1^{er} décembre 2006 que l'associé unique de la société a décidé d'accepter la démission de Monsieur Michael Adam en tant que gérant de la société avec effet immédiat, et de nommer en tant que gérant de la société pour une durée indéterminée Monsieur Serge Morel, né le 28 février 1965 à Clermont-Ferrand, résident au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg.

Pour extrait conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 2006.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007021043/1092/20.

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2007, réf. LSO-CA07735. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070014120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2007.

Wellport Corporation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon Ier.

R.C.S. Luxembourg B 96.766.

—
Le bilan au 30 juin 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2007.

Pour la Société

Signature

Gérant

Référence de publication: 2007020938/3380/16.

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2007, réf. LSO-CA09168. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070014025) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2007.

Framboise S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 64.485.

Par la présente, la soussignée FIDUCIAIRE MEVEA S.à r.l., ayant son siège social à L-1136 Luxembourg, dénonce en date du 19 décembre 2006 le contrat de domiciliation qui la lie à la société anonyme FRAMBOISE S.A., ainsi que le siège social fixé au 6-12, Place d'Armes, L-1136 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2006.

FIDUCIAIRE MEVEA S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007020961/815/15.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2007, réf. LSO-CA02555. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070014161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2007.

Amber International Limited, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-2611 Luxembourg, 85-91, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 100.089.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 15 décembre 2006 que:

Le siège social de la société a été transféré du 560 A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg au 85-91, route de Thionville, L-2611 Luxembourg, en date du 1^{er} janvier 2007.

Luxembourg, le 15 janvier 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007020962/802/17.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2007, réf. LSO-CA08116. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070014053) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2007.

Erasmé Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 87.084.

L'an deux mille six, le vingt-deux décembre.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

Monsieur Vikash Bhoobun, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial du conseil d'administration de la société anonyme ERASME INVESTISSEMENTS S.A. avec siège social à L-2420 Luxembourg 15, avenue Emile Reuter, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 9 avril 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1052 du 10 juillet 2002, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 87.084, en vertu des pouvoirs lui conférés par décision du Conseil d'Administration, prise en sa réunion du 23 octobre 2006.

Un extrait du procès-verbal de ladite réunion, après avoir été signé ne varietur par le comparant et par le notaire instrumentant, demeurera annexé au présent acte avec lequel il sera soumis à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès-qualités qu'il agit, a requis le notaire instrumentant de documenter ses déclarations comme suit:

1.- Que le capital social de la société prédésignée s'élève actuellement à trente-cinq mille euros (35.000,- EUR) représenté par trois cent cinquante (350) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, entièrement libérées.

2.- Qu'aux termes de l'article 6 des statuts, la société a un capital autorisé qui est fixé à deux millions cinq cent mille euros (2.500.000,- EUR).

3.- Que dans sa réunion du 23 octobre 2006, le conseil d'administration a décidé de réaliser une première tranche d'augmentation jusqu'à concurrence de cent quarante mille euros (140.000,- EUR),

pour le porter de son montant actuel de trente-cinq mille euros (35.000,- EUR) à cent soixante-quinze mille euros (175.000,- EUR), par la création de mille quatre cents (1.400) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions anciennes,

et a décidé d'accepter la souscription de ces nouvelles actions par:

- CENCO INC., avec siège social à Suite 13, Oliaji Trade Centre, Francis Rachel Street, Victoria, Mahé, Seychelles, laquelle a souscrit à sept cents (700) actions nouvelles, et

- NEWHAVEN BUSINESS S.A., avec siège social à Wickham's Cay I, Road Town, Tortola, B.V.I., laquelle a souscrit à sept cents (700) actions nouvelles.

4. L'augmentation de capital est réalisée par incorporation à due concurrence de créances à l'égard de la société détenues par les souscripteurs.

L'existence de ces créances est certifiée par un rapport de ALTER AUDIT S.à r.l., réviseur d'entreprises, en date du 21 décembre 2006, dont la conclusion se lit comme suit:

«Conclusions

Sur base de nos diligences:

- aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur des deux créances faisant l'objet de l'apport en nature ne corresponde pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions nouvelles à émettre en contrepartie,

- nous n'avons pas de réserves à formuler sur le caractère certain, liquide et exigible desdites créances.»

Ce rapport restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

5.- Que suite à la réalisation de cette augmentation, le capital se trouve porté à cent soixante-quinze mille euros (175.000,- EUR) de sorte que le premier alinéa de l'article 5 des statuts aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 5. 1^{er} alinéa.** Le montant du capital souscrit est de EUR 175.000,- (cent soixante-quinze mille euros), représenté par 1.750 (mille sept cent cinquante) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune, qui au choix de l'actionnaire seront nominatives ou au porteur, sauf disposition contraire de la loi.»

Déclaration - Frais

Le notaire soussigné déclare, conformément aux dispositions de l'article 32-1 de la loi coordonnée sur les sociétés, que les conditions requises pour l'augmentation de capital, telles que contenues à l'article 26, ont été remplies.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de capital qui précède, est évalué approximativement à la somme de deux mille huit cents euros (2.800,- EUR).

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation en langue du pays données au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: V. Bhoobun, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2006, vol. 156S, fol. 98, case 9. — Reçu 1.400 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 24 janvier 2007.

P. Bettingen.

Référence de publication: 2007021486/202/65.

(070014930) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2007.

Turbo Holding International B.V., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I.

R.C.S. Luxembourg B 97.050.

Le bilan au 30 juin 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2007.

Pour la Société

Signature

Gérant

Référence de publication: 2007020939/3380/16.

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2007, réf. LSO-CA09171. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070014032) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2007.

United BM (US) Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 266.940.000,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 17, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 70.849.

Le bilan de 10 au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2007.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2007020940/3380/15.

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2007, réf. LSO-CA09166. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070014029) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2007.

TOC Investments Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 54, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 79.254.

Le bilan de liquidation au 27 novembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 2007.

Pour TOC INVESTMENTS HOLDING S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007020941/1333/14.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2007, réf. LSO-CA08111. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070014249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2007.

TOC Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 54, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 79.253.

Le bilan de liquidation au 27 novembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 2007.

Pour TOC INVESTMENTS S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007020942/1333/14.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2007, réf. LSO-CA08128. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070014251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2007.

CarVal Investors Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 117.261.

—
Extrait de la résolution prise par le gérant unique de la Société, datée du 27 décembre 2006

Le gérant unique de la Société a décidé en date du 27 décembre, de transférer le siège de la Société du 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, au 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg avec effet au 27 décembre 2006.

Luxembourg, le 29 décembre 2006.

G. Klaedtke.

Référence de publication: 2007020960/710/13.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2007, réf. LSO-CA02895. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070014196) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2007.

Novator Finance Bulgaria S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 35.500.000,00.

Siège social: L-2611 Luxembourg, 85-91, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 108.264.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 15 décembre 2006 que:

Le siège social de la société a été transféré du 560 A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg au 85-91, route de Thionville, L-2611 Luxembourg, en date du 1^{er} janvier 2007.

Luxembourg, le 18 janvier 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007020963/802/17.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2007, réf. LSO-CA08121. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070014049) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2007.

Opera Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 11, rue Pierre d'Aspelt.

R.C.S. Luxembourg B 93.831.

—
L'an deux mille six, le vingt-deux décembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme OPERA FINANCE S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée par acte du notaire Gérard Lecuit en date du 8 mai 2003, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 685 du 30 juin 2003, dont les statuts ont été modifiés suivant acte notarié du 2 octobre 2003, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 1170 du 7 novembre 2003.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Marc Ambroisien, directeur de banque, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire, Monsieur Sidney Bouvier, juriste, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Elise Lethuillier, juriste, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social d'un montant de dix neuf millions sept cent quatre-vingt-trois mille cent euros (19.783.100,- EUR) pour le porter de son montant actuel de deux cent seize mille neuf cents euros (216.900,- EUR) à vingt millions d'euros (20.000.000,- EUR), par l'émission de cent quatre-vingt-dix-sept mille huit cent trente et une (197.831) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

2. Souscription des cent quatre-vingt-dix-sept mille huit cent trente et une (197.831) actions nouvelles par l'actionnaire majoritaire actuel, et libération de ces actions par versement en espèces du montant de dix-neuf millions sept cent quatre-vingt-trois mille cent euros (19.783.100,- EUR).

3. Renonciation par les actionnaires actuels à leur droit de souscription préférentielle.

4. Suppression dans les statuts du capital autorisé.

5. Modification subséquente de l'article 3 des statuts.

6. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital de la société à raison de dix-neuf millions sept cent quatre-vingt-trois mille cent euros (19.783.100,- EUR) pour le porter de son montant actuel de deux cent seize mille neuf cents euros (216.900,- EUR) à vingt millions d'euros (20.000.000,- EUR), par l'émission de cent quatre-vingt-dix-sept mille huit cent trente et une (197.831) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes et d'accepter leur souscription et leur libération par apport en espèces par Madame Véronique Beaufour-François, administrateur de sociétés, demeurant à Londres W8 5HH (UK).

Deuxième résolution

Les actionnaires actuels ayant, dans la mesure nécessaire, totalement ou partiellement renoncé à leur droit de souscription préférentielle, l'assemblée générale décide d'accepter la souscription et la libération des cent quatre-vingt-dix-sept mille huit cent trente et une (197.831) actions nouvellement émises, par Madame Véronique Beaufour-François.

Souscription - Libération

Est alors intervenue aux présentes, Madame Véronique Beaufour-François prénommée,

ici représentée par Monsieur Sidney Bouvier prénommé,

en vertu d'une procuration donnée le 21 décembre 2006,

laquelle déclare souscrire aux cent quatre-vingt-dix-sept mille huit cent trente et une (197.831) actions nouvelles et les libérer entièrement en espèces à concurrence de dix-neuf millions sept cent quatre-vingt-trois mille cent euros (19.783.100,- EUR), de sorte que ce montant de dix neuf millions sept cent quatre-vingt-trois mille cent euros (19.783.100,- EUR) est dès à présent à la disposition de la société ce dont preuve a été apportée au notaire instrumentant, par un certificat bancaire.

Ladite procuration restera, après avoir été signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de supprimer la faculté du capital autorisé dans les statuts de la société.

Quatrième résolution

Par conséquent, l'assemblée générale décide de modifier l'article 3 des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 3.** Le capital social est fixé à vingt millions d'euros (20.000.000,- EUR) représenté par deux cent mille (200.000) actions de cent euros (100,- EUR) chacune. Ces actions sont rachetables selon les dispositions de l'article 49-8 de la loi sur les sociétés commerciales.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

Le capital peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.»

21733

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison de la présente augmentation de capital est évalué à environ deux cent quatre mille euros (204.000,- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au membre du bureau et au mandataire des comparants ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Ambroisien, S. Bouvier, E. Lethuillier, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2006, vol. 31CS, fol. 22, case 7. — Reçu 197.831 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2007.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2007021842/220/86.

(070014777) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2007.

Dankalux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 1.004.726.603,53.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 52.566.

Il est porté à la connaissance que la nouvelle adresse privée de M. Jean-Pierre Leburton, gérant de la Société, est la suivante:

41, rue d'Alzingen, L-3397 Roeser, Luxembourg

Luxembourg, le 12 janvier 2007.

Pour extrait conforme

A. Schmitt

Mandataire

Référence de publication: 2007021053/275/17.

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2007, réf. LSO-CA05848. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070014362) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2007.

Compagnie Internationale de Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 111.242.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires pour l'exercice 2005
tenue de manière extraordinaire à 8.00 heures le 20 décembre 2006*

Après discussion pleine et entière, l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Résolutions

4. L'Assemblée Générale confirme et renouvelle les mandats des Administrateurs, de l'Administrateur-délégué et du Commissaire aux comptes, qui acceptent, pour l'exercice social 2006 et jusqu'à la prochaine assemblée générale qui se tiendra en 2007:

Administrateurs:

- M. Bourkel Michel, 8, rue Dicks, L-1417 Luxembourg
- Mme Bourkel Anique, 8, rue Dicks, L-1417 Luxembourg
- M. Vancheri Alexandre, 8, rue Dicks, L-1417 Luxembourg

Administrateur-délégué:

M. Bourkel Michel, 8, rue Dicks, L-1417 Luxembourg

Commissaire aux comptes:

WILBUR ASSOCIATES LTD, Rosenbergstrasse 1, CH-8304 Wallisellen Zürich

Aucun autre point n'étant à l'ordre du jour, le Président déclare l'Assemblée Générale Ordinaire close à 8.45 heures.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2007021051/766/28.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2007, réf. LSO-CA04920. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070014360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2007.

Fonds de Pension - Députés au Parlement Européen, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 46.910.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 30 novembre 2006

Il résulte dudit procès-verbal que:

- Monsieur Joan Colom I Naval, ancien député au Parlement Européen, demeurant à Carrer Nicaragua 75-77, E-08029 Barcelone (Espagne), a été coopté en tant qu'administrateur de la Sicav, en remplacement de Monsieur Anthony Simpson, avec effet immédiat.

Son élection définitive interviendra lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires.

- Richard Balfe a été nommé président du Conseil d'Administration et Astrid Lulling a été nommée vice-président du Conseil d'Administration.

Luxembourg, le 17 janvier 2007.

Pour extrait conforme

A. Schmitt

Mandataire

Référence de publication: 2007021052/275/21.

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2007, réf. LSO-CA07420. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070014361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2007.

Lombardini International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 52.586.

—
L'an deux mille six, le huit décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme LOMBARDINI INTERNATIONAL S.A. avec siège social à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, R.C.S. Luxembourg section B numéro 52586, constituée suivant acte reçu par le notaire Marc Elter, alors de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C numéro 648 du 20 décembre 1995, et dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le notaire instrumentant:

- en date du 31 mai 2000, publié au Mémorial C numéro 779 du 25 octobre 2000;
- en date du 27 décembre 2001, publié au Mémorial C numéro 887 du 11 juin 2002.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Marie-Fiore Ries-Bonani, employée privée, demeurant à Esch-sur-Alzette.

La présidente désigne comme secrétaire Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant à Echternach.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Antonio Fernandes, employé privé, demeurant à Esch-sur-Alzette.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée et contrôlée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées. La présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- 1.- Suppression de la valeur nominale des 1.100 actions de la société.
- 2.- Conversion du capital social de USD en EUR.

3.- Modification afférente de l'article 5, alinéa 1^{er}, des statuts.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de supprimer la valeur nominale des mille cent (1.100) actions de la société.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de convertir la devise d'expression du capital social de la société, actuellement fixé à un million cent mille dollars US (1.100.000,- USD), pour l'exprimer dorénavant en euro, au cours de 1,275 USD = 1,- EUR, en huit cent soixante-deux mille sept cent cinquante euro (862.750,- EUR).

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5. alinéa premier.** Le capital social est fixé à huit cent soixante-deux mille sept cent cinquante euro (862.750,- EUR), représenté par mille cent (1.100) actions sans désignation de valeur nominale, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, son évalués sans nul préjudice à la somme de sept cent cinquante euro.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M.-F. Ries-Bonani, A. Thill, A. Fernandes, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 20 décembre 2006, vol. 540, fol. 24, case 2. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 10 janvier 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007020822/231/61.

(070014292) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2007.

Scan Inter S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 32.292.

*Extrait des délibérations portant à publication de l'Assemblée Générale extraordinaire des actionnaires
tenue en date du 2 mai 2006 à 15.00 heures*

Décisions

L'Assemblée, à l'unanimité, a décidé:

- de reconduire Mme Saskia Bösch, M. Harry Bösch et M. Jean-Pierre Higuët dans leurs mandats d'Administrateurs jusqu'à l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2011.

- de remplacer M. Jean-Marc Faber dans ses fonctions de commissaire aux comptes.

- de nommer en remplacement aux fonctions de Commissaire aux comptes, la société anonyme de droit luxembourgeois DATA GRAPHIC S.A. dont le siège est établi au 128, boulevard de la Pétrusse L-2330 Luxembourg, immatriculée au Registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 42.166 jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2011.

Pour extrait conforme
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2007021048/4286/23.

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2007, réf. LSO-CA07423. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070014145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2007.

Mosaic Line Société Anonyme.

Siège social: L-3510 Dudelange, 17, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 65.654.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007020943/1049/12.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2007, réf. LSO-CA05235. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070014350) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2007.

Danka Holdings Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 1.248.739.328,00.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 57.013.

Il est porté à la connaissance que la nouvelle adresse privée de M. Jean-Pierre Leburton, gérant de la Société, est la suivante:

41, rue d'Alzingen, L-3397 Roeser, Luxembourg

Luxembourg, le 12 janvier 2007.

Pour extrait conforme
A. Schmitt
Mandataire

Référence de publication: 2007021054/275/17.

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2007, réf. LSO-CA05846. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070014363) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2007.

CCORP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 111.160.

*Extrait des délibérations portant à publication de l'Assemblée Générale extraordinaire des actionnaires
tenue en date du 2 mai 2006 à 15.00 heures*

Décisions

L'Assemblée, à l'unanimité, a décidé:

- de remplacer Frédéric Deflorenne dans son mandat de Commissaire aux comptes.

- De nommer en remplacement aux fonctions de Commissaire aux comptes, la société DATA GRAPHIC S.A., dont le siège social est établi au 128, boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 42.166 jusqu'à l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en l'année 2010.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007021050/4286/21.

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2007, réf. LSO-CA07422. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070014147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2007.

Gemea S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 113.202.

—
RECTIFICATIF

L'an deux mille six, le vingt-deux décembre.

Par-devant, Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Reinald Loutsch, directeur adjoint, demeurant professionnellement à Luxembourg

agissant en vertu des procurations lui données par les actionnaires de la société établie sous la loi portugaise sous la dénomination de GEMEA SGPS S.A., avec siège social à Lisbonne, Rua Marquês de Subsera, n° 9, Rez-de-chaussée droit, arrondissement S. Sebastião da Pedreira, restées annexées à l'acte du notaire soussigné daté du 29 décembre 2005, contenant transfert de ladite société GEMEA SGPS S.A., du Portugal vers le Grand-Duché de Luxembourg.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'acter les déclarations suivantes:

- Qu'aux termes du dit acte de transfert de siège social du Portugal à Luxembourg de la société GEMEA SGPS S.A. (actuellement GEMEA S.A.) reçu par le notaire instrumentant en date du 29 décembre 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 655 du 20 mars 2006, une double erreur matérielle a été commise.

- Que les dites erreurs matérielles sont les suivantes:

1) Au lieu de lire dans le dit acte du 29 décembre 2005, dans sa deuxième résolution, en ses deuxième et troisième paragraphes, le texte suivant:

«L'assemblée générale décide de fixer le capital de la société à un montant de 3.454.020,- Euros (trois millions quatre cent cinquante-quatre mille vingt euros).

Il est également décidé, que la différence entre la valeur nette de la société précédemment de nationalité portugaise, étant, comme indiqué dans le rapport de réviseur dont question ci-après, d'une valeur totale de quarante-quatre millions trois cent cinquante-sept mille quatre-vingt-onze euros et quatre-vingt-huit cents (44.357.091,88 EUR), et la somme de 3.454.020,- EUR (trois millions quatre cent cinquante-quatre mille vingt euros) versée sur le compte capital de la société luxembourgeoise, cette différence étant de quarante millions neuf cent et trois mille soixante et onze euros et quatre-vingt-huit cents (40.903.071,88 EUR) est à comptabiliser comme avance d'actionnaires.»

Il faut lire:

«L'assemblée générale décide de fixer le capital de la société à un montant de 3.454.020,- EUR (trois millions quatre cent cinquante-quatre mille vingt euros).

Il est également décidé, que la différence entre la valeur nette de la société précédemment de nationalité portugaise, étant, comme indiqué dans le rapport de réviseur dont question ci-après, d'une valeur totale de quarante-quatre millions trois cent cinquante-sept mille quatre-vingt-onze euros et quatre-vingt-huit cents (44.357.091,88 EUR), et la somme de 3.454.020,- EUR (trois millions quatre cent cinquante-quatre mille vingt euros) versée sur le compte capital de la société luxembourgeoise, cette différence étant de quarante millions neuf cent trois mille soixante et onze euros et quatre-vingt-huit cents (40.903.071,88 EUR) est à comptabiliser:

- comme remboursement à l'actionnaire pour le montant de trente millions deux cent soixante-dix-sept mille huit cent quatre-vingt-dix euros (30.277.890,- EUR),

- comme prime d'émission pour le montant de huit millions neuf cent quarante-trois mille trois cent quatre-vingt-sept euros et quatre-vingt-cinq cents (8.943.387,85 EUR),

- et comme résultats reportés pour un montant de un million six cent quatre-vingt-un mille sept cent quatre-vingt-quatorze euros et trois cents (1.681.794,03 EUR).»

2) Qu'il résulte de la première erreur matérielle dont question ci-avant, que le passage de l'acte du 29 décembre 2005, à la fin du texte du point 2 des Dispositions transitoires, à savoir le passage suivant «... et que la différence entre cette valeur nette et le montant versé dans le capital de la société au moment du transfert de siège correspondant est à comptabiliser comme une avance d'actionnaire.»

n'avait pas lieu d'exister, et qu'il y a donc lieu de le considérer comme n'ayant pas figuré dans l'acte.

Le comparant prénommé, agissant en sa qualité dont question ci-avant, décide encore d'apporter les rectifications nécessaires partout où il appartiendra.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges qui pourraient incomber à la Société à la suite du présent acte, sont estimés à approximativement sept cents euros (700,- EUR).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Loutsch, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2006, vol. 31CS, fol. 23, case 1. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2007.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2007021839/220/63.

(070014988) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2007.

Siegwerk Holding Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 66.882.

—
EXTRAIT

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 11 janvier 2007 que le siège social de la société a été transféré du L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon, au 560A, rue de Neudorf, L-2220, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007020954/799/16.

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2007, réf. LSO-CA07668. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070014401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2007.

World Directories S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.000.000,00.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 15, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 104.542.

—
Extrait des résolutions du Conseil de Gérance du 24 novembre 2006

Il résulte de la résolution prise par le Conseil de Gérance de la Société le 24 novembre 2006 que le siège social de la Société a été transféré de son adresse actuelle 16, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg au 15, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg, avec effet au 1^{er} janvier 2007.

Signature

Le Mandataire

Référence de publication: 2007002215/1459/16.

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2006, réf. LSO-BX07596. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070013921) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2007.

Commercial Investment Alcobendas S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.610.950,00.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 76.874.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société en date du 3 janvier 2007 que:

- Monsieur Paul Lutgen, né à Consthum (Luxembourg) le 15 mai 1942, résidant professionnellement au 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg;

- Monsieur Luc Braun, né à Luxembourg (Luxembourg) le 24 septembre 1958, résidant professionnellement au 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg;

Ont été nommés gérants de la Société en remplacement de Monsieur Georges Deitz, Monsieur Pascal Noël et Madame Sonja Linz, démissionnaires.

Le mandat des nouveaux gérants est à durée indéterminée.

- Le siège social de la Société a été transféré du 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg au 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 janvier 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007020953/799/25.

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2007, réf. LSO-CA07664. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070014399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2007.

Tessy S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 51, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 63.473.

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire et du Conseil d'Administration en date du 6 décembre 2006, les décisions suivantes ont été prises:

1) Les démissions suivantes ont été acceptées:

- Paul Lutgen de sa fonction de Président du Conseil d'Administration,

- Luc Braun de sa fonction d'Administrateur-Dé

légué, et d'Administrateur

- Nico Bindels de sa fonction d'Administrateur.

2) Ont été nommés, jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes annuels clôturant au 31 décembre 2006:

Conseil d'Administration:

- Joseph Pennese, gérant des sociétés, 51, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, Président du Conseil d'Administration,

- Jean-Luc Baudoin, gérant de sociétés, 37, route de Kayl, L-3514 Dudelange, Administrateur-Délégué,

- Colette Pennese, retraitée, 51, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, Administrateur.

3) Le siège social de la société a été transféré du 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg au 51, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007020955/504/25.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2006, réf. LSO-BX06171. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070014384) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2007.

APN Property Holdings (No. 2) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 3.582.500,00.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 109.587.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société en date du 3 janvier 2007 que:

- Monsieur Paul Lutgen, né à Consthum (Luxembourg) le 15 mai 1942, résidant professionnellement au 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg;

- Monsieur Luc Braun, né à Luxembourg (Luxembourg) le 24 septembre 1958, résidant professionnellement au 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg;

Ont été nommés gérants de la Société en remplacement de Monsieur Georges Deitz et Monsieur Pascal Noël, démissionnaires.

Le mandat des nouveaux gérants est à durée indéterminée.

- Le siège social de la Société a été transféré du 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg au 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 janvier 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007020952/799/25.

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2007, réf. LSO-CA07658. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(070014397) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2007.

QP Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 15, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 109.960.

—
Extrait des résolutions du Conseil de Gérance du 21 décembre 2006

Il résulte de la résolution prise par le Conseil de Gérance de la Société le 21 décembre 2006 que le siège social de la Société a été transféré de son adresse actuelle 16, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg au 15, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg, avec effet au 1^{er} janvier 2007.

Signature

Le Mandataire

Référence de publication: 2007002216/1459/16.

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2006, réf. LSO-BX07598. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(070013919) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2007.

Caracol S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 53.468.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale ordinaire tenue au siège social en date du 27 novembre 2006

Décision est prise de ratifier la délibération du Conseil d'Administration du 15 septembre 2006 de coopter Monsieur De Bernardi Alexis, licencié en sciences économiques, né le 13 février 1975 à Luxembourg, avec adresse professionnelle au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, comme nouvel Administrateur à la place de monsieur De Bernardi Angelo démissionnaire. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2007.

Luxembourg, le 27 novembre 2006.

Pour extrait sincère et conforme
CARACOL S.A.
M.-F. Ries-Bonani / A. De Bernardi
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007020975/545/19.

Enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2007, réf. LSO-CA06590. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070014368) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2007.

Astar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 64.744.

L'an deux mille six, le vingt-neuf décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ASTAR S.A., ayant son siège social à L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider, R.C.S. Luxembourg section B numéro 64.744, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 5 juin 1998, publié au Mémorial C numéro 607 du 21 août 1998, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 12 novembre 1998, publié au Mémorial C numéro 44 du 26 janvier 1999.

La séance est ouverte sous la présidence de Mademoiselle Françoise Hübsch, employée privée, demeurant professionnellement à Junglinster.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Christian Dostert, employé privé, demeurant professionnellement à Junglinster.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée et contrôlée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Modification de l'année sociale de sorte qu'elle commence désormais le 1^{er} juillet se termine le 30 juin de l'année suivante.

2.- Modification afférente de l'article 7 des statuts.

3.- Nouvelle fixation de la date de l'assemblée générale annuelle au troisième vendredi du mois de novembre à 14.00 heures.

4.- Modification afférente de l'article 8 des statuts.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier l'année sociale de sorte que celle-ci commence désormais le 1^{er} juillet et se termine le 30 juin de l'année suivante.

L'assemblée décide en outre que l'année sociale ayant pris cours le 1^{er} janvier 2006 prendra fin le 30 juin 2007.

Deuxième résolution

A la suite de la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier l'article sept des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 7.** L'année sociale commence le premier juillet et finit le trente juin de l'année suivante.»

Troisième résolution

L'assemblée décide de fixer la date de l'assemblée générale annuelle au troisième vendredi du mois de novembre à 14.00 heures.

Quatrième résolution

A la suite de la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier l'article huit des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 8.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le troisième vendredi du mois de novembre à 14.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.»

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à mille trois cent cinquante euros.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, le président lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: F. Hübsch, C. Dostert, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 10 janvier 2007, vol. 540, fol. 66, case 11. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 24 janvier 2007.

J. Seckler.

Signé par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en vertu d'un mandat verbal, en remplacement de son confrère Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, momentanément absent.

Référence de publication: 2007020823/231/70.

(070014089) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2007.

Urca S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 113.203.

—
RECTIFICATIF

L'an deux mille six, le vingt-deux décembre.

Par-devant, Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Reinald Loutsch, directeur adjoint, demeurant professionnellement à Luxembourg

agissant en vertu des procurations lui données par les actionnaires de la société établie sous la loi portugaise sous la dénomination de URCA SGPS S.A., avec siège social à Lisbonne, Rua Marques de Suberra, n° 9, Rez-de-chaussée droit, arrondissement S.Sebastião da Pedreira, restées annexées à l'acte du notaire soussigné daté du 29 décembre 2005, contenant transfert de la dite société URCA SGPS S.A., du Portugal vers le Grand-Duché de Luxembourg.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'acter les déclarations suivantes:

- Qu'aux termes du dit acte de transfert de siège social du Portugal à Luxembourg de la société URCA SGPS S.A., (actuellement URCA S.A.) reçu par le notaire instrumentant en date du 29 décembre 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 656 du 30 mars 2006, une double erreur matérielle a été commise.

- Que les dites erreurs matérielles sont les suivantes:

1) Au lieu de lire dans le dit acte du 29 décembre 2005, dans sa deuxième résolution, en ses deuxième et troisième paragraphes, le texte suivant:

«L'assemblée générale décide de fixer le capital de la société à un montant de 7.445.080,- EUR (sept millions quatre cent quarante-cinq mille quatre-vingt euros).

Il est également décidé, que la différence entre la valeur nette de la société précédemment de nationalité portugaise, étant, comme indiqué dans le rapport de réviseur dont question ci-après, d'une valeur totale de quarante-quatre millions deux cent soixante-trois mille cent soixante-huit euros et vingt-cinq cents (44.263.168,25 EUR), et la somme de 7.445.080,- EUR (sept millions quatre cent quarante-cinq mille quatre-vingts euros) versée sur le compte capital de la société luxembourgeoise, cette différence étant de trente six millions huit cent dix-huit mille quatre-vingt-huit euros et vingt-cinq cents (36.818.088,25 EUR) est à comptabiliser comme avance d'actionnaires.»

Il faut lire:

«L'assemblée générale décide de fixer le capital de la société à un montant de 7.445.080,- EUR (sept millions quatre cent quarante-cinq mille quatre-vingt euros).

Il est également décidé, que la différence entre la valeur nette de la société précédemment de nationalité portugaise, étant, comme indiqué dans le rapport de réviseur dont question ci-après, d'une valeur totale de quarante quatre millions deux cent soixante-trois mille cent soixante-huit euros et vingt-cinq cents (44.263.168,25 EUR), et la somme de 7.445.080,- EUR (sept millions quatre cent quarante-cinq mille quatre-vingt euros) versée sur le compte capital de la société luxembourgeoise, cette différence étant de trente six millions huit cent dix-huit mille quatre-vingt-huit euros et vingt-cinq cents (36.818.088,25 EUR) est à comptabiliser comme:

- comme remboursement à l'actionnaire pour le montant de vingt-six millions deux cent quatre-vingt-six mille huit cent trente euros (26.286.830,- EUR),

- comme prime d'émission pour le montant de huit millions neuf cent quarante-trois mille trois cent quatre-vingt-sept euros et quatre-vingt-cinq cents (8.943.387,85 EUR),

- et comme résultats reportés pour un montant de un million cinq cent quatre-vingt-sept mille huit cent soixante-dix euros et quarante cents (1.587.870,40 EUR).»

2) Qu'il résulte de la première erreur matérielle dont question ci-avant, que le passage de l'acte du 29 décembre 2005, à la fin du texte du point 2 des Dispositions transitoires, à savoir le passage suivant «... et que la différence entre cette valeur nette et le montant versé dans le capital de la société au moment du transfert de siège correspondant est à comptabiliser comme une avance d'actionnaire.»

n'avait pas lieu d'exister, et qu'il y a donc lieu de le considérer comme n'ayant pas figuré dans l'acte.

Le comparant prénommé, agissant en sa qualité dont question ci-avant, décide encore d'apporter les rectifications nécessaires partout où il appartiendra.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges qui pourraient incomber à la Société à la suite du présent acte, sont estimés à approximativement sept cents euros (700,- EUR).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Loutsch, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2006, vol. 31CS, fol. 23, case 2. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2007.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2007021841/220/63.

(070014990) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2007.

Sigla Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.512.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 105.982.

Par résolution signée en date du 15 décembre 2006, les associés ont décidé de transférer le siège social du 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007020964/581/14.

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2007, réf. LSO-CA07875. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070013993) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2007.

Sarlo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 45.818.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 3 octobre 2006

1. L'Assemblée renouvelle le mandat d'administrateur de M. Giancarlo Crosina, Directeur de sociétés, demeurant à 37 via Pacini à I-20131 Milan. Ce mandat se terminera lors de l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2005.

Luxembourg, le 3 octobre 2006.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007021044/5387/17.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2006, réf. LSO-BX05317. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070014121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2007.

LUX-PEC Marché S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3270 Bettembourg, 10, route de Peppange.

R.C.S. Luxembourg B 115.925.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 25 janvier 2007.

B. Moutrier

Notaire

Référence de publication: 2007021288/2725/12.

(070014879) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2007.

TMCZ Holdco II (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 121.872.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 2007.

G. Lecuit

Notaire

Référence de publication: 2007021293/220/12.

(070014876) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2007.

Goma-Fin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 58.332.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires
tenue au siège social à Luxembourg, le 20 décembre 2006*

Madame Ries-Bonani Marie-Fiore, Madame Scheifer-Gillen Romaine, Monsieur Cenni Giacomo et Monsieur Giovanelli Gianluca sont renommés Administrateurs pour une nouvelle période de trois ans. Monsieur Viscomi Annibale est renommé Commissaire aux comptes pour la même période. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2009.

Pour extrait sincère et conforme

GOMA-FIN S.A.

M.-F. Ries-Bonani / R. Scheifer-Gillen

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007020974/545/19.

Enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2007, réf. LSO-CA06592. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070014367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2007.
